6e Année, N° 104 - 15 Mai 1930

Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Révolutionnaire

SOMMAIRE :

Administration et Rédaction : 54, rue du Château-d'Eau -:- PARIS (10e)

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 1er et le 15)

Rédaction et Administration :
54, rue du Château-d'Eau, PARIS-Xe

Téléphone : Botzaris 21-32

Pour ceux qui veulent comprendre et apprendre, la **Révolution Prolétarienne** publie sur les grands problèmes du mouvement international, sur les batailles ouvrières, sur les questions d'organisation, sur les campagnes de revendication :

ÉTUDES, ENQUÊTES, MONOGRAPHIES, DOCUMENTS,

Elle publie toute une série de rubriques régulières permettant de suivre le mouvement des idées et l'évolution des faits économiques :

Le Carnet du Sauvage (P. Monatte)

Les Notes Economiques (R. Louzon)

La Renaissance du Syndicalisme (Par les militants de la Ligue Syndicaliste)

Parmi nos Lettres (De tout et de tous)

A travers les Livres (A. Rosmer, B. Giauffret, A. Richard, etc.)

Lettres de l'Internationale (De Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc., etc.)

Faits et Documents

COLLABORATEURS

G. Airelle, E. Allot, J. Aufrère, J. Baldacci, E. Berth, Marthe Bigot, M. Chambelland, J. Cévenol, F. Charbit, J. et J. Cornec, V. Delagarde, Max Emile, Finidori, H. Fulconis, A. Garnery, B. Giauffret, Max Eastman, Jean Glaive, V. Godonnèche, R. Hagnauer, G. Lacoste, F. Loriot, R. Louzon, A. Mahouy, L. Marzet, J. Mesnil, P. Monatte, G. Nicolas, J. Péra, R. W. Postgate, A. Richard, A. Rosmer, R. Rouviane, C. Talès, U. Thévenon, G. Thomas, A. Villeval, etc., etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois........ 20 fr. Un an........ 40 fr.

EXTERIEUR

Six mois........ 26 fr. Un an........ 50 fr.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à M. Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e).

(Utiliser pour les envois de fonds notre Compte de Chèques postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99.)

PERMANENCE POUR LA REDACTION ET L'ADMINISTRATION :
Tous les après-midi, sauf le dimanche, de 14 à 19 heures

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C.G.T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la **Ligue Syndicaliste**, à son secrétaire : Maurice Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris-Xe.

LE CARNET DU SAUVAGE

Le 1er Mai de la belote " politisée "

Le 1er mai 1930 comptera parmi les plus ternes.

Ce n'a pas été la manifestation du Travail, mais, encore une fois, celle des forces policières de Tardieu et Chiappe. Pour ne pas en perdre l'habitude, ou pour en sauvegarder le principe, il a été procédé à quelques « coffrages » préventifs. La liberté individuelle n'existe plus pour un militant révolutionnaire. Tardieu n'a qu'à ordonner son arrestation, ses juges et ses policiers obéiront; et quant aux chevaliers patentés des Droits de l'homme, ils donneront, en la personne de M. Basch, leur bénédiction à cette opération de basse police qui ne serait scandaleuse que si elle atteignait un bourgeois. L'an dernier, ce qui avait marqué le 1er mai à Paris, c'étaient les 3.700 arrestations faites à l'entrée des permanences pour le pointage des cartes syndicales. Cette année, ç'a été l'arrestation de Doriot et de quelques conseillers communistes de Saint-Denis. Pour montrer qu'il a le sens de la mise en scène, à défaut du respect de la liberté des citoyens, Tardieu a fait photographier ces chefs communistes jouant à la belote. Si bien que ce 1er mai « politisé » figurera dans l'histoire comme celui où Doriot joua à la belote et vida le vin bouché au poste de police de Saint-Denis.

Cela n'empêche pas l'Humanité d'affirmer que ce 1er mai a été épatant, tout à fait remarquable. Il faut bien qu'elle en mette plein la vue à Moscou. Aussi à ses lecteurs. Et pourvu qu'après avoir répété dix fois le même mensonge, ses Cachin, ses Gitton et ses Semat n'arrivent pas à le prendre finalement pour une vérité!

Avant de les plaindre, plaignons d'abord leurs lecteurs, les deux cent mille ouvriers lecteurs de l'Huma à qui l'on fait avaler les variations fantaisistes d'un Semat sur son roman-feuilleton de Tarbes et à qui l'on veut faire prendre le 1er mai de la belote politisée pour le plus épatant de tous.

Y réussira-t-on? Ma foi, les bons types qui lisent l'Huma ne sont pas forcés de savoir que, depuis quelques années, elle est brouillée avec la vérité — pas le journal, mais la grue métaphysique et petite-bourgeoise. Chacun d'eux sait très bien que dans son coin ça a mal marché. Mais il est content d'apprendre qu'ailleurs ç'a été très bien. Evidemment, l'Huma se trompe en disant que chez lui ç'a été brillant, mais il n'est pas possible qu'elle se trompe de même pour ailleurs. Il voit dans son cas une erreur exceptionnelle qui confirme une vérité d'ensemble. Il ne lui paraît pas possible que l'Huma mente d'un bout à l'autre, qu'elle mente en série. C'est pourtant la triste réalité.

Le 1er mai a été le digne lendemain du 6 mars et du 1er août. Tous les préparatifs des grands stratèges avaient lamentablement échoué. L'élargissement de la grève des terrassiers et des cimentiers, imposé aux militants de ces corporations par les Péjoux et les Gitton, qui eux-mêmes en avaient reçu l'ordre de quelques Péjoux et Gitton supérieurs, a abouti à un échec qui risque d'affaiblir ces syndicats, restés jusqu'ici des forces dans la décomposition générale. Mais a-t-on remarqué que nos grands stratèges, à un moment donné, avaient envisagé l'élargissement de la grève à d'autres industries? Ils ne demandaient rien moins aux ouvriers de toutes les industries, dans un appel de la C.G.T.U., le 9 avril, que de soutenir les grévistes du bâtiment par des arrêts de travail. Ils n'ont rien élargi du tout. Ils ont simplement montré qu'ils avaient autre chose en tête que le succès des revendications des terrassiers. Il n'en allait pas autrement du mouvement escompté dans la métallurgie parisienne ou dans les chemins de fer.

Certes, le 1er mai n'aurait pas été terne, si les militants de la Commission exécutive fédérale des Cheminots avaient accepté de suivre leur Bureau fédéral dans la voie où il voulait les engager. En lisant dans l'Huma du 30 avril l'article de Milu interprétant la résolution de la C. E. des Cheminots dans le sens d'une invitation à la grève, je n'étais qu'à moitié rassuré. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir qu'une grève d'un jour ou d'une heure des cheminots, entraînant une grève générale de cette corporation, aboutirait automatiquement à un échec et à l'effondrement de cette Fédération qui constitue le pilier de la C. G. T. U.

Une telle aventure ferait bien au tableau d'honneur communiste. Elle ferait encore mieux au tableau de chasse de Tardieu et du patronat. Le meilleur moyen de conjurer un grève générale des cheminots engagée sérieusement, et pour des raisons qui en valent la peine, c'est incontestablement d'en provoquer une à la légère et pour le communiqué.

Les militants de la Commission Exécutive des Cheminots peuvent être sûrs qu'ils ont sauvé leur Fédération. On s'ingénie à les persuader qu'ils n'avaient pas compris ce qu'on voulait d'eux. Qu'ils ne se laissent pas faire. Cela leur vaudra des injures, des calomnies. Mais c'est en les bravant qu'ils sauveront leur organisations et qu'ils montreront qu'ils sont de véritables révolutionnaires.

" Le prolétariat ne permettra pas "

Le prolétariat ne permettra pas que l'on exécute les quatre condamnés à mort de Yen-Bay. La veille encore de leur exécution, l'Humanité disait cela.

On n'a pas demandé la permission du prolétariat. Celle de Doumergue a suffi. Quant au prolétariat, sachant à peine de quoi il retourne, ignorant comment la révolte de Yen-Bay a pu se produire, il est demeuré indifférent. Il n'avait rien trouvé à opposer aux cris des chacals colonialistes; une fois l'exécution survenue, il n'y a pas eu la moindre vague d'émotion.

On peut parler de radicalisation des masses. Et l'on peut aussi rejeter sur celles-ci la responsabilité de l'inaction. Mais quand on veut que le prolétariat ne permette pas une chose, il faut l'informer, il faut parler à son esprit de justice et de solidarité, il faut parler à sa sensibilité. Je ne comprends pas qu'en de pareilles circonstances les partis et les organisations qui dispo-

sent des moyens nécessaires, n'envoient pas députés et journalistes enquêter sur les lieux mêmes. Sur sa dizaine de députés le Parti communiste, sur sa centaine le Parti socialiste ne pouvaient-ils prélever une Commission d'enquête qui serait revenue avec les éléments d'une campagne capable de faire reculer les colonialistes et de sauver les condamnés?

Du moins ainsi le possible aurait été fait pour atteindre ce résultat et nous n'aurions pas à rougir de notre impuissance et de notre inaction. Nous aurions en outre mesuré plus exactement notre force et celle de nos ennemis. Ceux-ci peuvent se permettre bien des choses en ce moment, et ils se les permettent sans hésitation. S'ils fusillent aux colonies, ils arrêtent en France et relâchent à leur convenance. Quelques jours après l'exécution des non-graciés de Yen-Bay, ils relâchent les emprisonnés du complot.

Sous la pression de la classe ouvrière, diront peut-être quelques farceurs. Allons donc! Les mises en liberté provisoire sont faites selon le bon plaisir de Tardieu, quand le maintien en prison de militants durant dix mois n'apparaît plus que comme une opération politique à liquider dans les meilleures conditions.

La classe ouvrière ne pourrait exercer une pression contre ses ennemis que si elle était capable, par-dessus ses divergences de tendances, de s'unir au moins dans les grandes occasions. Nous en sommes loin.

Ça va barder...

*Nous en sommes si loin que c'est juste le lendemain de la sortie de la Santé des dirigeants de la C.G.T.U. qu'on a pu lire dans l'*Humanité *l'article le plus ignoble qui ait été écrit contre la minorité, un article d'Herclet dirigé contre la Fédération unitaire des Ports et Docks et ses militants.*

La manœuvre d'Herclet est claire; c'est la provocation annoncée à Bruxelles. Il s'agissait alors, on s'en souvient, de pousser le syndicat de l'Enseignement du Finistère et par lui les autres syndicats minoritaires à sortir de leur Fédération dans un moment de colère. Nous avions été prévenus du plan tramé entre dirigeants de la C.G.T.U., de l'I.S.R. et de l'Internationale de l'Enseignement. Ces choses finissent toujours par se savoir. Les camarades du Finistère attendirent, imperturbables, la provocation annoncée; quand elle se présenta ils lui firent leur meilleur sourire. Résultat : la minorité de l'Enseignement est plus solide que jamais et elle voit la majorité fédérale reprendre l'essentiel de son point de vue.

Par l'article d'Herclet, aujourd'hui il s'agit d'amener la Fédération des Ports et Docks à sortir de la C.G.T.U. L'opération n'est pas facile. Engler a la tête froide et sait mépriser les provocations. Mais on escompte que les militants des syndicats de dockers, en particulier les Marseillais, qui ont la tête plus chaude, feront claquer la porte de la C.G.T.U. et entraîneront leur Fédération dans l'autonomie.

C'est là ce que cherchent Herclet et ses patrons de l'I.S.R. Mais ils ne l'obtiendront pas. Les militants des Ports et Docks feront exactement comme firent il y a six mois ceux de la minorité de l'Enseignement. Ils tireront leur casquette à Herclet et le remercieront pour le renfort que sa provocation ne peut manquer d'envoyer à la minorité.

La tactique des chefs orthos est simple : Avant d'entamer le combat avec la Fédération de l'Enseignement, il leur faut se débarrasser en vitesse de la minorité n° 1 et de la Fédération des Ports et Docks, de la minorité n° 2 et de la Fédération de l'Alimentation. Car celle-ci n'y coupera pas, on lui règlera son compte, et vite. Ce sera un jeu ensuite d'écraser les rebelles de l'Enseignement. Mais il faut les isoler, les priver de tout appui possible venant des minorités d'hier et des minorités de demain. Et il faut les écraser avant que s'amène la minorité n° 4 qui pointe chez les cheminots ou avant que se forme la tendance centriste de Vassart.

Se débarrasser le plus vite possible des minorités n° 1 et n° 2, retarder le plus longtemps possible la formation de la minorité n° 4 en faisant traîner les discussions papelardes avec les Cheminots des autres réseaux que celui de l'Etat, afin d'isoler la minorité n° 3 et de l'écraser, voilà la tactique de nos grands stratèges.

Dans tout cela, pas la moindre trace d'intérêt pour la C.G.T.U. et le mouvement syndical. C'est le cadet de leurs soucis. Ils mettent au-dessus de tout l'intérêt du Parti et ils pourchasseront les hérétiques jusqu'à ce qu'il ne reste plus un chat dans la C.G.T.U.

Que peut-on opposer à cette tactique?

Rien d'autre que l'unité de front des minorités, le rassemblement le plus rapide possible des minorités nos 1, 2, 3 et 4. Le rassemblement des deux premières a permis la naissance du Cri du Peuple *hebdomadaire. Le rassemblement des quatre permettra sa transformation en quotidien et ainsi la fin de la dictature du mensonge et de la calomnie exercée par l'*Humanité.

Tout ce qui retarde ce rassemblement des minorités, ou qui l'empêche, sert la direction de la C.G.T.U., cette direction néfaste qu'il faut balayer. Ceux qui prétendent que le Comité pour l'indépendance du syndicalisme entraîne la minorité dans une voie pleine de dangers; ceux qui disent que l'indépendance du syndicalisme est une formule usée et dangereuse, servent cette direction confédérale néfaste. C'est ce que fait l'opposition trotskyste. Dans sa recherche de troupes, elle a essayé d'annexer la minorité n° 2 ; elle n'y a pas réussi, mais elle lui a fait perdre du temps et des forces. Maintenant, elle veut annexer la minorité n° 3, celle de l'Enseignement. Elle n'y réussira pas davantage, mais combien de temps lui fera-t-elle perdre?

Les diverses minorités de la C.G.T.U. veulent une même chose : rendre la maison habitable; elle ne le sera pas tant que les syndicats ne seront pas maîtres chez eux. Leur union est possible, facile. Elle est nécessaire si elles veulent, quand il en est temps encore, sauver la C.G.T.U.

P. MONATTE.

LEUR CENTENAIRE ET LE NOTRE...

Cent ans de capitalisme en Algérie

II

La période de l'exploitation (1)

La concentration du capitalisme et le développement de ses " fossoyeurs "

> **« La France marchera en avant, nous nous retirerons ; mais elle sera forcée de se retirer, et nous reviendrons... Vois-tu la vague se soulever quand l'oiseau l'effleure de son aile ; c'est l'image de votre passage en Afrique. »**
>
> (Lettre de chefs arabes à Lamoricière.)

CIVILS ET MILITAIRES

La bourgeoisie capitaliste règne aujourd'hui en Algérie sans partage, mais ce n'est pas immédiatement qu'il en a été ainsi. Le pouvoir de la bourgeoisie a suivi en Algérie le même cours qu'en France. Ce fut l'avènement de la III[e] République qui marqua l'établissement définitif de la domination bourgeoise en France ; ce fut pareillement l'avènement de la III[e] République qui amena son établissement définitif en Algérie.

Jusqu'à l'avènement de la III[e] République, ou, plus précisément jusqu'à son avènement réel, c'est-à-dire jusqu'au coup d'Etat raté de Mac Mahon, deux pouvoirs se disputèrent l'Algérie : la bureaucratie et le capitalisme. Pendant cinquante ans, de 1830 à 1880, toute l'histoire des Européens d'Algérie se réduit à la lutte du militaire et du civil, la lutte entre l'administrateur militaire d'un côté, le commerçant et le colon de l'autre.

Deux pouvoirs, deux conceptions.

Pour l'administration militaire, il s'agissait uniquement de *gouverner* l'indigène; pour le civil européen, il s'agissait de l'*exploiter*.

Les militaires estimaient qu'il fallait, le moins possible, toucher à la société indigène : « Que celle-ci reste économiquement, et même politiquement ce qu'elle est, avec seulement, à côté du grand chef indigène, le dirigeant et le surveillant, l'officier du *bureau arabe* ». Pour le militaire, l'Européen l'Européen civil, est l'intrus ; il l'est à un double titre : d'une part on ne saurait lui appliquer, sans une résistance forcenée de sa part, les règles édictées par le *bureau arabe* pour les indigènes, et d'autre part, de par sa seule présence, il est pour la société indigène un ferment de dissolution, et en trouble ainsi l'administration. S'il arrive au militaire de songer à l'installation de colons européens, il ne la conçoit, comme ce fut le cas pour Bugeaud, que sous la forme de villages de soldats ou d'anciens soldats qui cultiveraient la terre tout en restant soumis à la discipline militaire, des colons qui iraient jusqu'à se marier « au tambour » (1).

Chez le civil, commerçant, industriel, colon, la conception de l'utilisation de l'Algérie était toute autre. Celui-ci venait en Algérie pour gagner de l'argent, en gagner plus qu'en Europe, mais en gagner selon la manière qu'il connaissait, celle dont on le gagne

(1) Voir la première partie de cette étude dans notre numéro 99, du 1[er] mars.

(1) « En août de cette même année (1842), Bugeaud pense que l'heure est venue de marier ses soldats-colons. Il expédie à Toulon les vingt sujets qui, d'après l'appréciation du commandant de Koléa, sont « les plus sérieux et les plus méritants ». Le lendemain même de leur arrivée, ces heureux élus sont mis en présence, par les soins de la municipalité, de vingt jeunes filles, pour la plupart orphelines, choisies parmi les domestiques de la bourgeoisie et les employées de magasin... La ville de Toulon accorde à chacune d'elles une petite dot de 200 francs, et elles reçoivent, en outre, de nombreux cadeaux. Après maintes péripéties, échanges de fiancées entre camarades, ruptures et raccommodements, on finit par s'entendre, et, au bout de trois mois, délai maximum fixé par Bugeaud, les mariages sont célébrés en grande pompe, avec accompagnement de tambours, clairons, musique, discours et sermons. Les vingt nouveaux couples, précédés d'une fanfare, défilent maintenant, sous une pluie de fleurs, devant le Conseil municipal assemblé, puis, joyeux et fiers, ils voguent vers les rives d'Afrique. » (EMILE VIOLARD : *Les Villages algériens.*) Ce furent les mariages « au tambour. »

en Europe : en faisant travailler des salariés. Or pour cela, il fallait « coloniser ». Coloniser, c'est-à-dire instaurer en Algérie le régime d'Europe, remplacer la société indigène par une société bourgeoise, où l'indigène serait l'ouvrier et l'Européen le patron ; il fallait substituer aux modes de production, d'appropriation et d'organisation des sociétés arabes et berbères, les modes de production, d'appropriation et d'organisation des sociétés bourgeoises.

Ces deux conceptions s'excluaient l'une l'autre.

C'est pourquoi, durant cinquante ans, tous les efforts de l'Administration militaire tendent à limiter le plus possible l'établissement et l'activité des Européens.

Durant ce premier demi-siècle la plus grande partie de l'Algérie sera « territoire arabe »; l'Européen ne pourra y pénétrer que dans un but « d'utilité publique », et moyennant une autorisation spéciale et personnelle. Sur le territoire non arabe, les Européens pourront s'établir sans autorisation, mais, sauf dans les grandes villes et leurs abords immédiats, ils y resteront soumis, jusqu'en 1848, aux administrateurs militaires qui sont pourvus, à leur égard, de tous les pouvoirs, même de celui de prononcer la séparation des époux. Dans les grandes villes elles-mêmes, la sécurité de l'Européen n'est pas assurée : sur simple décision du Gouverneur général, tout Européen pouvait être expulsé de la localité où il habitait, et même de l'Algérie entière, si « citoyen français » qu'il fût.

Ce sont là des conditions qui sont exactement le contraire de celles qui conviennent au développement économique de la bourgeoisie, celle-ci ayant, avant tout, besoin d'une certaine sécurité, besoin d'être à l'abri de l'arbitraire administratif. Aussi, pendant ces cinquante années, la lutte est-elle incessante entre les deux éléments. Toute l'activité politique et littéraire de l'Algérie, durant cette période, est dirigée contre les « bureaux arabes ». Dans les plus petits « bleds » comme dans les grandes villes, en Algérie comme à Paris dans les bureaux des ministères, la lutte ne cesse pas ; elle atteint son point culminant en 1870 lorsque la population d'Alger, son Conseil municipal en tête, fait rembarquer de force le général Walsim Esterhazy, gouverneur par intérim.

En amenant la victoire définitive de la bourgeoisie en France, la IIIe République amena, en Algérie, la victoire des civils.

Dès octobre 1870, le gouvernement de la Défense Nationale décrète que le Gouverneur général de l'Algérie ne sera plus un gouverneur militaire, mais un gouverneur civil ; cependant, on commence tout d'abord par nommer comme gouverneurs civils exclusivement des militaires. Ce n'est qu'en 1879 que, pour la première fois, un civil est nommé gouverneur général : Albert Grévy, frère du Président de la République.

Le premier acte de Grévy fut de rattacher au territoire civil, c'est-à-dire d'enlever à l'administration militaire, 5 millions d'hectares, habités par un million d'indigènes.

De ce jour, la question était réglée; la lutte semi-séculaire prenait fin ; le capitalisme triomphait.

Depuis lors, seuls les « Territoires du Sud », où la colonisation est à peu près impossible, et où ne vivent que fort peu d'Européens, restent sous la domination des « bureaux arabes ». Le joug de ceux-ci y est d'ailleurs encore aussi mal supporté qu'il l'était autrefois dans l'Algérie du Nord. En cinq minutes de conversation avec n'importe quel commerçant des Territoires du Sud, vous êtes fixé sur les sentiments que ceux-ci professent pour l'administration militaire ; il n'est point d'antimilitariste plus farouche qu'un bistrot qui ne peut pas faire « librement » ses affaires (1).

Depuis 1880, cinquante ans se sont écoulés. Voici donc maintenant cinquante ans, un demi-siècle, que, sauf sur les confins sahariens, le capitalisme a pu évoluer librement, en dehors de toute entrave bureaucratique, cinquante ans qu'il a pu « coloniser » en toute liberté. Cinquante ans, cela suffit pour permettre d'enregistrer des résultats, positifs ou négatifs; d'établir ce qui a réussi et ce qui a échoué.

Ce sont ces résultats qu'il nous faut examiner.

La colonisation

L'Algérie est ce qui, entre le Maroc et la Tunisie, va de la Méditerranée au Sahara. L'Algérie proprement dite s'arrête au pied du versant sud de l'Atlas saharien, point où commence le Sahara. Bande qui mesure près de 1.000 kilomètres de l'est à l'ouest, sur 300 du nord au sud.

Plus de la moitié de cette surface, près des deux tiers, est occupée par les Hauts-Plateaux et l'Atlas saharien, terres steppiques ; le restant est occupé par l'Atlas tellien, bande montagneuse d'une centaine de kilomètres de largeur, plus arrosée et voisine de la mer. Enfin, dans cette bande montagneuse sont entaillées un certain nombre de plaines, allongées parallèlement à la mer, de quelques dizaines de kilomètres de largeur chacune, coupées comme à l'emporte-pièce dans la montagne, car provenant généralement d'effondrements. Les plus importantes de ces plaines sont celles de Bône, celle de la Mitidja derrière Alger, et celle du Sig qui va de Mostaganem à Oran.

Partout sur ce vaste territoire, même dans l'Atlas saharien, la colonisation européenne a essayé de s'installer. Colonisation puissamment aidée par l'Etat, qui donnait la terre, le plus souvent gratuitement, sinon avec des délais de paiement considérables, et qui même, à certains moments, allait jusqu'à fournir aux colons les avances pour construire et subsister jusqu'à la première récolte.

Les résultats ont été ceux-ci : dans l'Atlas saharien, sur les hauts-plateaux, et dans l'Atlas tellien, c'est-à-dire dans presque toute l'Algérie : échec ; dans toute cette région, sauf en quelques points jouissant de conditions locales particulièrement favorables : échec, échec complet.

Mais, au contraire, dans les plaines côtières d'effondrement, et notamment dans les trois que nous avons citées : succès considérable, succès total.

L'ECHEC

Ailleurs que dans ces plaines côtières, les villages de colonisation presque partout se dépeuplent presque aussitôt peuplés.

Attirés par l'appât de terres gratuites ou presque, les paysans de France ou d'ailleurs viennent, s'installent, mènent une vie misérable et dure pendant quelques années, au bout desquelles, ayant mangé leurs économies et fait souvent pas mal de dettes, il ne leur reste que la ressource de se débarrasser au mieux de « leur propriété », et de prendre un commerce ou de chercher un « emploi ».

Dans presque toute l'Algérie, l'établissement de colons est une véritable toile de Pénélope : au fur et à mesure que des villages sont désertés, l'Etat en

(1) L'année dernière encore, un député algérien, Roux-Freyssineng, est intervenu vigoureusement à la Chambre pour qu'on établisse le régime civil dans les Territoires du Sud. Echo des luttes d'antan.

crée d'autres, où d'autres colons viennent à leur tour tenter la fortune, jusqu'au moment où, à leur tour, ils s'en vont. Malgré toutes les entraves mises à ces départs, comme l'obligation de résidence pendant dix ans, l'interdiction de vendre à des indigènes pendant vingt ans, etc..., nombreux sont les villages, particulièrement ceux du département de Constantine et de la région kabyle, où il ne reste plus qu'un ou deux colons européens... quand il en reste. A 50 kilomètres d'Alger à peine, sur la grande route nationale qui va à Bou-Saada, le premier village de « colonisation » qu'on rencontre après avoir quitté la plaine de la Mitidja, est *Tablat* qui n'a plus un seul colon européen.

Il y a aussi des points où le village a été construit, c'est-à-dire qu'on a construit l'école et la mairie, mais... aucun colon n'est venu; c'est le cas de *Henri Huc* dans le Tell oranais.

Le rachat par les indigènes.

Ces terres qu'abandonnent les colons, à qui vont-elles ?

Une part retourne entre les mains des indigènes. Elles sont rachetées, argent comptant, par les descendants de ceux qui en ont été expropriés. C'est la grande question du « rachat des terres », qui hante si fort les Algériens.

Dans l'enquête du directeur de la colonisation, Peyerimhoff, sur les résultats de la colonisation officielle entre 1871 et 1895, dernière étude d'ensemble sur la question, l'auteur indique que dès 1902, plus de 6 % des propriétaires de terres distribuées par l'Etat à des colons français entre 1871 et 1895 étaient des indigènes, cette proportion atteignant 11 et 13 % dans certaines régions du département de Constantine (1) ; cela, malgré que l'interdiction de vendre aux indigènes avant vingt ans faisait qu'aucune des terres concédées entre 1882 et 1895 n'avait encore pu, en 1902, être acquise par les indigènes.

Un exemple bien caractéristique de la régression de la colonisation, même dans les régions qui présentent beaucoup de facteurs favorables, est donné par le Tittery, région dont la capitale, Médéa, n'est qu'à 90 kilomètres d'Alger, auquel elle est reliée par une excellente route nationale et par le chemin de fer. On y est à une altitude de 900 mètres, dans une région très saine, où les hivers froids rappellent le climat de France. Pour compléter la ressemblance, cette région, qui a été l'une des premières colonisées, notamment par des jardiniers parisiens envoyés en Algérie après la fermeture des Ateliers nationaux en 1848, est couverte de jardins et d'arbres fruitiers ; c'est un véritable « coin de France ». Enfin, ses coteaux donnent un vin excellent, un véritable vin de cru, le meilleur de l'Algérie.

S'il y a donc un lieu où la colonisation française aurait dû se développer, c'est bien celui-là. Or, voici ce qu'en dit le rédacteur en chef du grand quotidien conservateur algérien (2) : « Les indigènes de Médéa déploient toutes leurs ressources, toutes leurs qualités et toute leur diplomatie pour reconquérir le plus pacifiquement du monde le Tittery... Médéa s'arabise et se défrancise... Les indigènes ont fortifié leur emprise en achetant de nombreux immeubles... Débordant les murailles d'enceinte de Médéa, leur âpre volonté d'acquisition va s'étendre à la banlieue et à son hinterland... Ils accroissent l'étendue de leur vignoble... »

(1) De Peyerimhoff. *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895, page 155.

(2) *La Dépêche Algérienne* du 6 avril 1928.

La propriété féodale européenne

Toutes les terres qui sont abandonnées par leur premier propriétaire ne vont cependant pas entre les mains des indigènes. Une partie en est rachetée, à bon compte, par un ou deux colons du village, plus malins ou plus riches que les autres, et qui arrivent ainsi à concentrer entre leurs mains d'assez grandes étendues.

En 1902, d'après la même enquête de Peyerimhoff, le nombre des détenteurs des lots de colonisation distribués entre 1871 et 1895 avait déjà diminué de 28 % (1), malgré que l'interdiction de vendre avant un certain délai faisait qu'aucun des lots distribués dans les dernières années n'avait encore pu être racheté. La concentration est donc caractérisée.

Il convient cependant de remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une concentration capitaliste à proprement parler. En effet, les détenteurs de ces domaines importants ne les exploitent généralement pas eux-mêmes ; ils se contentent d'en être les « propriétaires », c'est-à-dire qu'ils les donnent, par parcelles, en location, ou plus souvent en métayage, à des indigènes qui les exploitent par leurs propres moyens, à leurs risques et périls, moyennant le paiement d'une redevance à l'Européen propriétaire.

C'est le cas notamment des grands domaines qui furent donnés en concession à de grandes sociétés : Cie Génevoise (40.000 hectares), Cie Algérienne (71.000 hectares), à charge par elles d'y établir des colons européens. Elles se contentent, en fait, de donner la plus grande partie de leurs domaines à des indigènes qui les cultivent en métayage (2).

C'est de la grande propriété, mais de la propriété féodale. Le propriétaire se contente de prélever une redevance sur le cultivateur, sans intervenir dans sa technique, sans le soumettre à ses ordres. Si le propriétaire est français, la production reste « indigène » ; c'est l'indigène qui, non seulement effectue le travail, mais en conserve la direction, la responsabilité et les risques.

Quelques cas particuliers

Quelques points seuls font exception, à cause de circonstances exceptionnelles. Ces points sont situés, pour la plupart, dans le département d'Oran.

Sur la limite des départements d'Alger et d'Oran, dans la partie Nord des Hauts-Plateaux, il est une petite région où la hauteur des pluies atteint de 600 millimètres à 1 mètre par an, alors que sur le restant des Hauts-Plateaux la hauteur des pluies n'atteint tout au plus que 400 millimètres (3) ; cette région constitue ce qu'on appelle le plateau du Sersou.

Là, grâce à l'abondance des pluies, la colonisation française, qui y est d'ailleurs assez récente, tient. Mais elle ne tient qu'à la condition d'être concentrée en de vastes fermes, de plusieurs centaines d'hectares chacune. L'exploitant français ne peut, en effet, y réaliser des bénéfices qu'à la condition de pouvoir exploiter un grand nombre d'ouvriers, car la plus-value produite par un ouvrier sur des terres qui sont tout juste fertiles n'est suffisante pour entretenir le patron que si elle est multipliée par un grand nombre d'ouvriers.

(1) De Peyerimhoff. *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895, page 192.

(2) Ces toutes dernières années, la Compagnie Algérienne avait tenté d'accroître la surface qu'elle cultivait directement, mais elle s'est rapidement arrêtée : son dernier rapport déclare que cette surface, l'an dernier, n'a pas augmenté.

(3) Voir la carte pluviométrique de l'Algérie de l'atlas Vidal-Lablache.

Un autre cas exceptionnel : en plusieurs points du département d'Oran, à Ain-Temouchent, Sidi-bel-Abbès, Montgolfier, il existe des terres cultivables, dont le sol est constitué par des terrains de l'éocène inférieur, formation géologique qui, à peu près partout en Afrique du Nord, renferme des phosphates. La richesse de ces terres en phosphore leur confère une fertilité particulilère qui permet à la colonisation européenne de s'installer et de prospérer, même sans être très concentrée.

Grâce à ces terres phosphatées, le département d'Oran est le seul où la propriété européenne n'est pas en régression par rapport à la propriété indigène. En revanche, il s'y produit une chose qu'on ne constate pas dans les autres départements : c'est l'apparition du fermier capitaliste indigène. Alors que dans les départements d'Alger et de Constantine, les indigènes, qu'ils aient racheté leurs terres aux Européens ou qu'ils se soient maintenus sur leurs anciennes terres, continuent à cultiver selon leur antique mode, travaillant eux-mêmes la terre ou la faisant travailler en métayage, et n'utilisant, dans les deux cas, que des moyens techniques très réduits, il existe dans le département d'Oran quelques grandes fermes indigènes, travaillées par des salariés, avec des moyens techniques modernes, copiés sur ceux de grandes fermes européennes voisines.

La cause de l'échec

La cause de l'échec de la colonisation française sur la plus grande partie du territoire algérien réside dans ce seul fait : l'insuffisance des pluies, ou, plus exactement, l'irrégularité des pluies.

Il pleut pas mal, mais il pleut presque uniquement en hiver ; or, la céréale ne possède pas de racines assez profondes pour vivre jusqu'à l'été, jusqu'à sa maturité, avec seulement les pluies de l'hiver. Il lui faut au printemps quelques pluies. Dès lors, si celles-ci ont lieu, on a une récolte souvent même opulente; mais s'il ne pleut pas au printemps, la récolte est radicalement nulle, on ne fait « même pas la semence ».

Malgré cette irrégularité des pluies, l'indigène parvient à se maintenir parce qu'il ne sème guère que par parcelles, dans des bas-fonds plus ou moins humides, parce qu'il économise dans ses silos le blé des bonnes années pour l'en sortir durant les mauvaises, et parce qu'enfin, si la série des mauvaises années se prolonge, il lui reste la ressource, comme en 1922, de laisser mourir les moins résistants sans se plaindre ; mais le colon européen, lui, ne peut pas « tenir » dans ces conditions : il lui faut ensemencer beaucoup, par larges étendues, afin de pouvoir s'assurer, si la récolte est bonne, le niveau de vie auquel il est habitué; et si la récolte est mauvaise, il devra emprunter afin de pouvoir assurer ses semailles et la vie de sa famille, l'année suivante, et si cette seconde récolte est mauvaise à son tour, il ne lui reste plus qu'à abandonner sa propriété pour payer ses créanciers, et à retourner à la ville. Ainsi, là où l'indigène parvient à résister, l'Européen doit s'en aller.

Car pour créer une production capitaliste, il ne suffit pas d'exproprier les travailleurs de leurs moyens de production ; c'est là une condition nécessaire, mais non suffisante. Ce qu'il faut aussi, c'est que les conditions dans lesquelles on pourra employer les prolétaires qu'on aura créés, permettent de leur faire produire de la plus-value. Sur la presque totalité du territoire algérien les conditions climatiques sont telles que le travailleur ne peut arriver à produire que tout juste la subsistance infime dont des siècles d'accoutumance permettent à l'indigène algérien de se contenter ; puisque le travailleur ne peut produire que sa subsistance, il ne peut pas produire de plus-value ; il a beau être prolétaire, il ne peut produire plus que l'équivalent de son salaire. Il ne reste donc rien pour le profit.

L'accumulation primitive réalisée en Algérie par les moyens que nous avons vus dans l'article précédent, a donc, sauf exceptions, fait faillite ; cela a été une accumulation sans lendemain, un vol qui finalement s'est avéré sans raison d'être, un vol qui n'est pas parvenu à enrichir le voleur. Suscitée par des moyens artificiels, entretenue un siècle durant par des moyens artificiels, la colonisation de l'Algérie, dans son ensemble, a échoué. La culture indigène est restée maîtresse de l'ensemble des plateaux et des montagnes d'Algérie, c'est-à-dire de presque toute l'Algérie.

Un avenir encore plus sombre

Loin de s'améliorer, cette situation ne fera sans doute qu'empirer au cours des années qui viennent.

Dans toutes les régions que nous venons de voir, et sauf en quelques points, comme Médéa, Miliana, Mascara, où l'on produit des vins de cru, en quantité d'ailleurs très limitée, la culture essentielle est celle des céréales, celle du blé.

Or l'union douanière existe entre l'Algérie et la France pour le blé ; les blés algériens entrent en France sans payer de droits de douane ; il en résulte que leur prix est, au fret près et à qualité égale, le prix du blé français ; ils se vendent donc, comme le blé français, au prix mondial *plus* le droit de douane.

Ils se vendent ainsi d'autant plus cher que le cultivateur français a besoin d'être plus fortement protégé. Or, durant ces dernières années, la culture du blé a beaucoup diminué en France, d'un million d'hectares environ, et comme les terres qui ont cessé d'être ensemencées étaient évidemment les plus mauvaises, il s'en suit que le cultivateur qui ensemence la plus mauvaise des terres actuellement ensemencées n'a pas besoin, pour s'en tirer, d'une protection aussi élevée que celle dont avait besoin le cultivateur qui ensemençait la plus mauvaise des terres qui étaient autrefois ensemencées. Pour maintenir la production de blé à son niveau actuel, il n'y a donc pas besoin d'une protection aussi forte qu'autrefois, et comme, d'autre part, l'exemple de l'an dernier a montré que, malgré la réduction des surfaces ensemencées, la production française dépassait les besoins de la France, au moins les bonnes années, les surfaces ensemencées en blé en France n'augmenteront vraisemblablement pas. Il en résulte que très probablement le blé français, et du même coup le blé algérien, jouiront d'une moins forte protection dans l'avenir que dans le passé, ce qui entraînera inévitablement une réduction de la culture européenne des céréales en Algérie.

LA REUSSITE

Et cependant, on parle de la prospérité algérienne, de la richesse du colon algérien, entassant millions sur millions. On a raison; on a parfaitement raison d'en parler; le fait est exact. Car il nous reste maintenant à voir la seconde partie de l'Algérie, c'est-à-dire ces plaines littorales ou voisines du littoral, qui ne représentent, en surface, qu'une infime partie du territoire algérien, mais dans lesquelles se trouve ramassée toute la richesse européenne, le capitalisme agricole y ayant trouvé un terrain extrêmement propice pour se développer.

Ce sont des plaines. La grande culture y est donc

facile; le trait de charrue peut s'y allonger presque indéfiniment, ou plutôt les traits de plusieurs charrues fendant le sol côte à côte, sous l'œil du maître, dont aucun obstacle ne gêne la surveillance.

Ce sont des plaines fertiles. Le sol y est généralement constitué d'alluvions très profondes, souvent gorgées d'eau, les torrents descendus des montagnes venant se perdre paresseusement au fond de ces cuvettes depuis des millénaires.

Néanmoins on est en Afrique, et si ces plaines jouissent de pluies particulièrement abondantes grâce à la barrière de l'Atlas qui force à s'élever et à se condenser les nuages qui arrivent de la mer, les pluies sont trop souvent presque exclusivement des pluies d'hiver pour que la récolte de céréales soit parfaitement assurée. En revanche, l'arbuste qu'est la vigne, avec ses longues et puissantes racines, ne craint pas, lui, les sécheresses du printemps. Du moment qu'il a plu l'hiver, la vigne peut, en toute certitude, aller, sans souffrir, jusqu'à l'été, jusqu'à la vendange. La vigne est sûre.

En outre, le produit qu'elle donnera sera de qualité supérieure. En plus de la quantité, due à la fertilité du sol, on aura la qualité, le fort degré alcoolique que procurera l'ardeur du soleil sous lequel le raisin mûrira.

Ces plaines sont donc un véritable pays d'élection pour la vigne. Pour la vigne à gros rendement, faisant en se jouant ses 100 hectos à l'hectare, d'un vin d'une saveur suffisante et riche en alcool.

C'est dans ces plaines également, là où une nappe d'eau peu profonde permet une irrigation abondante et peu coûteuse, que se pratiquent la culture de l'oranger et celle des primeurs (pommes de terre, artichauts, tomates, haricots, etc...).

Sur la culture de ces plaines, une grande plaine par département et une demi-douzaine de plaines secondaires, est ainsi assise toute la « prospérité » de l'Algérie; elles sont la source de toute la richesse capitaliste d'Algérie. Avec 20 hectares de vigne on est millionnaire; et il y a des vignobles de mille hectares.

Le grand vignoble capitaliste

Rien d'étonnant donc à ce que, depuis la fin de la crise de 1906, où le vin ne se vendait qu'un sou le litre, le vignoble algérien n'ait cessé de croître à vive allure. Il couvre actuellement 221.000 hectares, et sa production, les bonnes années, dépasse 13 millions d'hectolitres.

Il croît, et il se concentre.



Une grande ferme viticole dans la Mitidja
(*lire les détails page* 8)

Les difficultés rencontrées pour la vinification furent une des premières raisons de la concentration des exploitations. Les gros siroccos d'été font, en effet, facilement tourner le moût dans les cuves; pour éviter cela, on a d'abord créé des installations pour la réfrigération des moûts au cours de leur fermentation, ce qui nécessite des installations très importantes, trop importantes pour de petites caves; maintenant on surmonte cette difficulté plutôt à l'aide de procédés chimiques, mais ces procédés sont suffisamment délicats pour qu'il y ait intérêt à les soumettre au contrôle d'un chimiste professionnel, ce que ne peuvent non plus se payer de petites entreprises.

L'existence, depuis quelques années, d'un machinisme agricole développé et bien au point, notamment l'existence des tracteurs à vigne, a apporté un nouveau motif à la concentration.

Aussi la grande propriété est-elle la règle; les

fermes viticoles de ces plaines ressemblent beaucoup plus à des entreprises industrielles qu'aux traditionnelles exploitations paysannes auxquelles nous sommes habitués. Une entreprise qui comporte plusieurs centaines d'ouvriers à poste fixe, un millier et parfois davantage, à l'époque des grands travaux, une entreprise qui fait son vin dans des caves de dizaines de milliers d'hectolitres, et dont le montant de la récolte annuelle se chiffre par millions, relève du capitalisme industriel, et non de la paysannerie.

Le domaine dont nous donnons page 7 la photographie est situé dans la Mitidja, à une quinzaine de kilomètres d'Alger; il comprend 642 hectares, entièrement en vignes; il occupe d'une façon permanente de 450 à 500 ouvriers indigènes, et une vingtaine d'ouvriers et employés européens; il possède 90 mulets et 50 bœufs; il fait dans les 50.000 hectos de vin par an, ce qui, au prix de 100 francs l'hecto (ces dernières années le vin se vendait le double), donne 5 millions par an.

Dans la seule plaine d'Alger, dans la Mitidja, plus de la moitié de la surface totale est occupée par des domaines de plus de 100 hectares (1); en ce qui concerne seulement les surfaces plantées en vigne, il y avait en 1929, dans l'arrondissement d'Alger, 149 vignobles de plus de 100 hectares, dont la surface représentait les 39,6 % de toute la surface complantée, contre, en 1922, 98 vignobles seulement de plus de 100 hectares ne représentant que 36,5 % de la surface totale complantée (2); dans l'arrondissement d'Oran, les chiffres sont encore plus significatifs : en 1929 il y avait, dans cet arrondissement, 130 vignobles de plus de 100 hectares contre 83 en 1922, ces vignobles de plus de 100 hectares représentant 42,7 % de la surface totale complantée au lieu de 34,5 % en 1922 (3).

Plusieurs de ces grands domaines appartiennent d'ailleurs souvent à un même propriétaire. Il y a des propriétaires qui, au total, possèdent 1.500 hectares de vignes. 1.500 hectares en pays d'élevage, c'est peu; 1.500 hectares de terres à céréales, ce n'est déjà pas mal; mais 1.500 hectares de vignes, c'est considérable : n'oublions pas qu'un hectare de vigne, en ces plaines algériennes, vaut 50.000 francs.

C'est donc du capitalisme, du grand capitalisme.

Cependant, c'est du capitalisme qui est encore sous la forme individuelle. Les propriétaires de ces grands vignobles sont des particuliers. Les statistiques indiquent bien un certain nombre de sociétés comme propriétaires, mais, dans la presque totalité des cas, ces sociétés n'ont rien d'anonyme; toutes leurs actions sont entre les mains d'une même personne et de ses héritiers : on ne s'est mis en société que pour échapper aux droits de succession. Il existe cependant quelques véritables sociétés anonymes, particulièrement dans le département de Constantine, dont la plus connue est celle du « Chapeau du Gendarme », mais elles ne tendent guère à s'augmenter; le propriétaire individuel, le grand propriétaire individuel, constitue la forme sociale caractéristique de la viticulture algérienne.

(1) Franc. *La colonisation de la Mitidja*, page 654.

(2) Voir Prévot, *Les Vins algériens* (publication annuelle).

(3) La monographie du village de Oued el Alleng, situé en pleine Mitidja, que donne Franc, dans la *Colonisation de la Mitidja* (page 655), montre bien aussi la marche de la concentration. De 1892 à 1921, le nombre des propriétés de moins de 10 hectares y a diminué de 12, celui des propriétés de 11 à 20 hectares a diminué de 4, celui des propriétés de 20 à 30 hectares a diminué de 1; par contre, le nombre des propriétés d'une contenance de 31 à 40 hectares a augmenté de 5, celui des propriétés de 41 à 100 hectares a augmenté de 4, et celui des propriétés de plus de 100 hectares a augmenté de 5.

Ce sont ces plaines à vin qui ont fait les villes. C'est de leur richesse que dépend la richesse des villes.

L'Algérie comprend deux grandes villes, deux capitales : Alger et Oran, et une troisième ville, moins importante : Bône. Chacune d'elles est au débouché de l'une des trois grandes plaines, des trois grandes plaines à vin ; la moins importante, Bône, étant au débouché de la moins importante des plaines. Sur Alger, Oran a la supériorité d'être le débouché, non seulement de sa plaine à vin, mais aussi de la plupart des coins de la zone tellienne, auxquels la présence du phosphate permet les grosses récoltes de céréales. De ce fait, Oran dépend un peu moins exclusivement du vin qu'Alger.

Ces villes, en dehors de leur vie comme centres administratifs, sont exclusivement des villes d'échanges; elles vivent du commerce et de l'industrie de réparations qu'alimentent, directement ou indirectement, les colons de la riche et étroite zone de culture qui les entoure. Il suffit que le prix du vin baisse pour que le commerce et l'industrie s'y arrêtent. La fin du vin ce ne serait pas seulement la fin du colon, ce serait également la fin de la ville.

L'avenir du vin... et de l'Algérie

L'avenir du vin se présente dans des conditions opposées à celles sous lesquelles se présente l'avenir du blé. Nous avons vu que les conditions naturelles pour la culture du blé étaient très mauvaises en Algérie; une culture européenne de céréales ne peut s'y maintenir que grâce à des soutiens artificiels. Pour le vin, tout au contraire, les conditions naturelles sont excellentes; on ne peut en trouver de meilleures; ce qui est à craindre pour le vin, ce sont les mesures artificielles. La vigne des plaines sublittorales d'Algérie n'a rien à craindre d'une concurrence mondiale agissant librement; mais elle a à craindre l'établissement de barrières artificielles, d'empêchements artificiels apportés à son développement.

La menace de l'institution de telles barrières croît de jour en jour.

Il est, en effet, dans le monde, une autre région qui ne vit que du vin, dont la prospérité, comme celle de l'Algérie, est uniquement fonction du vin : c'est le Midi français, c'est le Languedoc et ses voisins.

Or la concurrence de l'Algérie se fait durement sentir aux viticulteurs du Midi français. Non seulement parce que la vigne trouve en Algérie des conditions naturelles encore plus favorables que celles du Languedoc, mais par suite aussi des conditions sociales.

Le capitaliste algérien a sur le vigneron français les avantages qui découlent de la grande propriété, de la concentration des exploitations; en outre, il dispose d'une main-d'œuvre, la main-d'œuvre indigène, qui est extrêmement bon marché : avant guerre, le bon ouvrier agricole indigène était payé de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour; actuellement il est payé tout juste 8 francs. Ce sont là des salaires qu'on ne peut heureusement pas payer aux ouvriers agricoles du Midi.

D'autre part, tout comme l'Angleterre, la France assure seule la défense de son Empire; elle ne demande pas à ses colonies d'y participer, ou seulement pour une faible part : l'Algérie n'a presque rien à payer pour l'armée, rien à payer pour la flotte; elle n'a rien à verser pour payer les intérêts de l'énorme Dette publique que l'Etat français a contractée pour les besoins de la guerre. L'Algérie

ne paie que ses propres dépenses, ses dépenses civiles et les intérêts de sa Dette propre, contractée exclusivement pour des travaux productifs sur son propre territoire. On comprend que, dans ces conditions, les impôts sont sensiblement moins lourds en Algérie qu'en France d'où un nouvel avantage pour le viticulteur algérien.

Si donc la concurrence s'établit entre le viticulteur algérien et le métropolitain, s'ils luttent à coups de baisse de prix, il n'y a pas de doute ; c'est le vignoble algérien qui l'emportera.

Tant que la production algérienne n'était que peu de chose comparativement à la production française, et que le total des deux se trouvait facilement absorbé par la consommation, comme durant ces dernières années, cette concurrence n'était guère à craindre, mais il commence à ne plus en être de même.

Le vignoble algérien n'a pas cessé de croître, et comme la consommation ne croissait pas plus vite que lui, le vignoble méridional français a déjà dû, lui, cesser de croître. Si les choses se poursuivent librement, le vignoble algérien continuera à croître, et comme la consommation, maintenant, ne s'augmente plus guère, une partie du vignoble français existant devra disparaître pour faire place aux nouveaux vignobles algériens. D'où ruine d'une partie des paysans français du Midi.

Aussi le viticulteur méridional crie-t-il au secours! Au secours, contre l'Algérie! Depuis un an particulièrement, tout le Midi réclame à grands cris soit le « contingentement », c'est-à-dire la limitation de la quantité de vin algérien autorisée à entrer en France, soit un droit de douane sur les vins algériens, soit l'interdiction de planter de nouvelles vignes.

Tel est le très grave danger qui menace le seul succès de la colonisation française en Algérie.

Le « peuple » algérien et ses tendances séparatistes

Le développement de la campagne du Midi contre la viticulture algérienne pourrait avoir des résultats politiques importants. Cette campagne aboutirait, si elle réussissait, à la création d'un véritable mouvement séparatiste algérien.

L'élément essentiel pour qu'un tel mouvement naisse ou, plus exactement, renaisse, existe ; il y a un *peuple* algérien. Les 800.000 individus d'origine européenne qui habitent actuellement l'Algérie, forment, en effet, dès maintenant, un peuple.

Qu'ils soient originaires d'Espagne, d'Italie ou de France, peu importe! ce sont des « Algériens ». Dès la seconde génération, et même, souvent dès la première, l'Algérien de pur sang français se sent infiniment plus près de l'Algérien d'origine espagnole ou italienne que du Français de France. La France est un pays qui n'est pas bien loin, et où il fait bon l'été, voilà à peu près ce que représente la « mère-patrie » pour le fils du paysan de France immigré hier, ou pour l'arrière-petit-fils de l'ouvrier parisien de 48 ou du déporté de 51 (1). Pour eux comme pour le fils du Sévillan ou du Napolitain (1), la « patrie » c'est l'Algérie. Patrie à laquelle ils se sentent étroitement attachés, patrie dont ils sont fiers, patrie dont le développement les passionne.

Ils ne constituent pas seulement un peuple; vivant dans un même milieu, soumis aux mêmes conditions pour gagner leur vie, ils deviennent une race. Même langage (non seulement les mots, mais l'accent), mêmes gestes, même mentalité. Mentalité des peuples neufs, des peuples de « conquistadors » : énergie, audace, brutalité. Ils aiment à se comparer aux Américains; ils ont raison. Comme ceux-ci, ils ont eu à lutter contre des indigènes valeureux et contre une âpre nature, cela leur a forgé, toutes proportions gardées, une mentalité analogue.

On comprend qu'un tel peuple ait le goût de l'indépendance.

Il l'a montré avec une certaine vigueur, il y a trente ans. On a prétendu (2) que le grand mouvement antisémite des années 1900 n'exprimait en réalité que le désir de se libérer de la métropole. Tuer du juif n'avait pour but que narguer le gouvernement de France. C'est probable. En tous cas, un fait est certain : l'agitation antisémite disparut dès le jour, non point où il fut pris des mesures contre les juifs, il n'en fut pris aucune, mais le jour où l'Algérie fut dotée de l'autonomie financière. Depuis 1900, un corps élu par les Algériens, les *Délégations financières*, est maître du budget de l'Algérie; c'est lui qui vote souverainement les impôts et règle les dépenses.

L'indépendance financière, qui est pour toute bourgeoisie la forme essentielle de l'indépendance, a jusqu'à ce jour suffi aux Algériens. D'autant plus que leur union avec la métropole n'est pas sans avantages pour eux; son principal avantage fut que les Algériens purent jusqu'à présent faire entrer en France leur blé et leur vin sans payer de droits de douane; un autre est la présence de l'armée française qui tient en respect, sans que les Algériens aient à s'en occuper, Arabes et Kabyles. Mais le jour où certains de ces avantages leur seraient retirés, le terrain serait prêt pour une action séparatiste (3).

---

(1) On sait qu'après la fermeture des Ateliers nationaux, un grand nombre d'ouvriers furent envoyés en Algérie comme colons, et qu'après le 2 Décembre l'Empire déporta en Algérie des milliers de suspects; un certain nombre de ceux-ci restèrent comme colons après leur libération. Ces deux éléments ont constitué une partie non négligeable du peuplement algérien. Il en reste ceci que le colon algérien est généralement anticlérical.

(1) Italiens et Espagnols s'assimilent généralement très vite. Sauf dans les milieux où, vraiment, ils prédominent par trop, les fils d'Espagnols ou Italiens immigrés ne savent déjà plus parler la langue de leurs pères; c'est le cas à Alger.

(2) GAUTIER. *L'Algérie et la Métropole.*

(3) Dès maintenant, l'Algérie joue de cette menace, avec beaucoup de doigté d'ailleurs, mais très nettement néanmoins, dans sa lutte contre le Midi. A peine était-il, pour la première fois, question de « contingentement » que le député d'Alger, Laquière, introduisait dans un article de la *Presse Libre* du 16 janvier 1930, intitulé « La question du vin, un grave danger », cette phrase savamment suggestive :

« *Toutes les difficultés qui ne manqueraient pas de naître, pourraient créer, entre la Métropole et l'Algérie, des sentiments qui n'ont jamais existé.* »

Deux mois plus tard, dans un immense meeting, tenu au Stade d'Oran, pour protester contre la décision d'une Commission interministérielle en faveur du contingentement, l'un des députés du département d'Oran, terminait ainsi son discours :

« *M. Brière termine dans une magnifique péroraison où il évoque que l'indépendance américaine est née de tout ce que l'Angleterre voulait imposer à ses coloniaux.* »

(*Presse Libre*, 23 mars 1930.)

Enfin, quelques jours après, à l'Assemblée générale de la Confédération Générale des Vignerons d'Algérie, le représentant de l'Oranie, M. Sicard, s'écriait : « De telles prétentions menacent l'unité nationale. » (Vifs applaudissements.) (*Presse Libre*, 27 mars 1930.)

On ne saurait mieux manier la menace sous condition.

Cette tendance au séparatisme de la population européenne fait que le mot d'ordre d'« indépendance de l'Algérie » lancé par le Parti Communiste ne trouve aucun écho auprès des indigènes algériens, ceux-ci ayant au contraire tendance à chercher dans la métropole un appui contre leurs maîtres directs, les « Algériens ».

Les colonisés

En face de la précarité de l'installation européenne : la solidité de l'indigène.

Permanence de la population

Malgré tout, malgré la dissociation sociale apportée par le contact avec une société toute différente, malgré l'apport par l'Européen de maladies comme la tuberculose, contre lesquelles les indigènes n'étaient pas immunisés puisqu'ils en étaient jusque-là indemnes, et qui, de ce fait, font chez eux des ravages considérables, malgré l'alcool et l'entassement dans les taudis des villes, choses que pareillement ils ignoraient, les indigènes, non seulement se maintiennent, mais même tendent à s'accroître.

Il faut se méfier des statistiques officielles, en Algérie plus qu'ailleurs. Cependant, malgré le désir de l'Administration de montrer un accroissement de la population indigène comme preuve des « bienfaits » de la colonisation française, malgré que plus les recensements sont récents, plus ils sont complets, l'accroissement de 85 % de la population indigène que donnent les statistiques entre le premier et le dernier recensement, celui de 1856 et celui de 1926 (1) ne semble pas compatible avec l'existence d'une régression.

C'est ce que confirme, d'ailleurs, l'impression directe. L'extraordinaire résistance que présente l'indigène au froid, au chaud, à la faim, à l'infection, aux maladies auxquelles il est accoutumé, comme la syphilis qui, chez lui, ne produit pas certains des graves accidents (2) auxquels elle aboutit chez l'Européen. tout cela s'ajoutant à sa grande fécondité, fait que, là au moins où la promiscuité des grandes villes ne le livre pas entièrement à la tuberculose et à l'alcool (3), l'indigène tient, et peut-être même progresse. Cinq millions d'indigènes, Arabes ou Kabyles, se maintiennent contre 800.000 Européens.

LE CAS GENERAL

L'indigène tient comme nombre; il tient aussi économiquement et « idéologiquement ». De même que, malgré la tuberculose et l'alcool, la population indigène ne décroît pas, de même, malgré la présence de l'économie capitaliste et de l'idéologie européenne, l'économie de l'indigène résiste victorieusement, et son idéologie se maintient, imperturbable.

(1) Le recensement de 1856 donne 2.800.000 indigènes, et celui de 1926, 5.200.000. Mais il ne faut pas oublier qu'en 1856 la population avait été réduite considérablement du fait des vingt-cinq années de pillage et de massacres par lesquelles elle avait passé. D'ailleurs, entre 1856 et 1872, le nombre des indigènes continua à diminuer (2.200.000 en 1872). Ce n'est qu'à partir de 1872, c'est-à-dire au lendemain du dernier acte de la conquête, qu'il cessa de décroître et se mit à augmenter.

(2) Le tabès, par exemple.

(3) Dans la ville d'Alger la mortalité était, en 1925 (dernière année dont la statistique a été publiée), de 37 pour mille chez les indigènes, contre 16 pour mille chez les Français.

Permanence de l'économie

Nous l'avons déjà dit : il y a, en Algérie, deux grands modes d'économie indigène; l'un a son type fourni par la Kabylie, l'autre par les Hauts Plateaux.

Sur la montagne, plus ou moins arrosée, plus ou moins irriguée, c'est le verger : l'économie indigène y est basée sur la culture du figuier et de l'olivier. Dans la plaine steppique, c'est l'élevage : l'indigène y vit, avant tout, du mouton.

Chacune de ces deux économies a victorieusement résisté à l'intrusion européenne.

Le village kabyle n'a pas bougé, ni la maison ni le champ. Il est d'ailleurs impossible actuellement pour un Européen d'acquérir des terres en Kabylie, voire même des maisons dans le chef-lieu administratif de la Kabylie, Tizi-Ouzou.

Pour le mouton, la situation est analogue.

Les énormes troupeaux qui nomadisent du Sahara au Tell sont entièrement restés en possession de l'indigène et sous sa direction. Il y a bien quelques Européens, des fonctionnaires du bled par exemple, qui trafiquent dans le mouton, mais c'est de compte à demi avec l'indigène; ils achètent quelques moutons et les confient à un indigène qui les gère en même temps que son troupeau; l'Européen n'intervient que comme commanditaire : c'est l'indigène qui garde la direction du troupeau; il l'élève à sa manière, que celui-ci appartienne à l'Européen ou à lui-même. C'est l'Européen qui s'intègre dans l'économie indigène, et non l'indigène qui s'intègre dans l'économie européenne.

Permanence des idées

Permanence de l'économie, — donc permanence des mœurs et des idées.

Le droit kabyle, ses « kanouns », sont encore en pleine vigueur. C'est le Conseil des Anciens, la « djemaa » qui continue à gouverner le village, et ses arrêts à l'encontre de qui a fauté contre l'« honneur », continuent à être exécutés, — même si leur exécution constitue, pour le droit français, un crime, et que leurs auteurs risquent, pour le moins les travaux forcés, s'ils sont pris... mais il ne sont généralement pas pris.

L'Arabe des Plateaux continue, de son côté, à vivre en tribu.

L'un et l'autre, Kabyle et Arabe, sont des hommes de la misère, ces hommes de pays pauvres, très pauvres. Dès lors, dépourvus de besoins, n'ayant aucun goût pour le confort, vivant sous la tente ou dans des maisons misérables, couchant à même le sol, tout au plus sur une natte, dépourvus ordinairement de ce vice du travail pour le travail, si caractéristique de l'Européen moderne, ne dépensant que pour le luxe, ils n'ont rien du bourgeois, ce sont des aristocrates. Entourés de tous côtés par la civilisation industrielle mais non pénétrés par elle, ils gardent intactes les qualités du montagnard et du pasteur.

Cette résistance dans les idées se manifeste, sous une forme particulièrement apparente, dans la résistance de la religion.

L'Islam est inviolé.

Certes, rares sont ceux qui observent toutes les prescriptions de la loi coranique ; plus rares encore sont ceux, surtout chez les Kabyles, qui ne mêlent pas à la grande religion monothéiste du désert, de nombreuses croyances païennes. Mais tous, Arabes et Kabyles, continuent à affirmer unanimement leur foi par deux signes : d'une part, par cette affirmation publique et quotidienne qu'est le port de la chéchia, d'autre part, par la pratique du jeûne durant le rhamadan.

Pour les peuples de la plaine steppique et de l'âpre montagne, si faibles l'une et l'autre en ressources alimentaires, l'entraînement à la faim, quand ces peuples veulent continuer à vivre, est presque une nécessité; une frugalité extrême dans le boire et dans le manger doit devenir pour eux une seconde nature; il faut être capable de parcourir de grands espaces avec simplement le secours d'une galette d'orge ou de quelques dattes; pire, il faut, les années de disette, pouvoir vivre une année entière sur des fonds de silos. Or, la frugalité ne vient pas d'elle-même : elle ne s'acquiert et ne se maintient que par entraînement. Le rhamadan qui, pendant toute une lune oblige chaque année, tout adulte, homme ou femme, quel que soit le froid ou la chaleur, à rester sans manger et sans boire depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, est un prodigieux entraînement à la faim et à la soif. Un peuple qui pratique obstinément le rhamadan est un peuple qui ne veut pas mourir.

LE CAS PARTICULIER

Telle est, dans son ensemble, la masse de la population indigène.

Mais il est une exception.

De même que, tout en échouant dans son ensemble, la colonisation française a réussi dans les plaines sublittorales, de même, tout en n'étant pas modifiée dans son ensemble, la population indigène commence à l'être dans l'un de ses éléments.

Il existe maintenant un *prolétariat* indigène.

Ces grandes fermes des plaines à vin, à orangers et à cultures maraîchères, ont besoin d'une main-d'œuvre importante (1), qu'elles ne trouvent pas sur place. La plupart de leurs ouvriers viennent d'autres régions et sont installés sur la propriété du patron en des sortes de cités ouvrières, de gourbis. Ce sont des déracinés.

Certes beaucoup d'entre eux ont conservé des liens étroits avec leur lieu d'origine, qu'ils n'ont généralement point quitté sans esprit de retour. Cependant ce sont bien déjà de véritables prolétaires. Il suffit de traverser, le dimanche, un village du littoral d'Alger ou de la Mitidja, pour être frappé du caractère de la foule indigène qui baguenaude sur les places. Ils ont beau être la plupart recouverts du burnous, et tous coiffés de la chéchia, ces ouvriers ne donnent pas du tout l'impression de la foule arabe habituelle, de celle qui se presse dans les centres arabes aux jours du marché; cette foule a au contraire tout à fait l'allure de celle des cités industrielles de France, le dimanche.

Dans les villes, il y a aussi un prolétariat indigène.

L'indigène algérien n'est pas encore accoutumé à la ville : il y meurt comme les mouches, mais les apports continuels que fait la campagne à la ville sont si considérables qu'ils compensent, et bien au delà, les pertes dues à la mortalité. A Alger, non seulement la population indigène augmente, mais, malgré sa mortalité double de celle des Européens, elle croît plus vite que la population européenne : en vingt ans, de 1906 à 1926, elle a augmenté de 58 % alors que la population européenne n'augmentait que de 34 %.

Ce constant apport d'éléments nouveaux fraîchement arrivés de la campagne, retarde la rapide formation du prolétariat indigène, d'un véritable prolétariat, pourvu de conscience et de tradition; cependant, lentement et malgré tout, celui-ci parvient à se constituer.

(1) Dans la plaine de la Mitidja, près de 60 % de la population agricole se compose de salariés.

Enfin, depuis la guerre, un grand nombre d'indigènes parviennent, malgré tous les obstacles administratifs par lesquels on essaie d'entraver leur émigration, à aller travailler en France, où ils restent souvent plusieurs années, puis reviennent en Algérie, après avoir fait en France leur apprentissage de prolétaires.

A noter que la plus grande partie de ce prolétariat en formation n'est pas arabe, mais kabyle. Ce sont des Kabyles qui constituent la grande masse des ouvriers agricoles des vignobles, la grande masse des manœuvres des ateliers ou des chantiers urbains, la grande masse de ceux qui partent en France.

La prolétarisation d'une importante fraction du peuple kabyle a naturellement sa répercussion dans le domaine des idées.

L'un des traits les plus caractéristiques de l'indigène d'Afrique du Nord est le fatalisme. Il ne peut en être autrement. Dans un pays où, selon les années, selon qu'il pleut au printemps ou qu'il ne pleut pas, il y aura une abondante récolte ou il n'y aura rien du tout, indépendamment de tout travail qu'on aura ou n'aura pas fait, on ne peut pas ne pas être fataliste. Mais le paysan transformé en chauffeur d'auto n'est pas long à se rendre compte que s'il ne dépendait pas de lui qu'il pleuve ou qu'il ne pleuve pas, et que par suite il vive dans l'abondance ou périsse dans la famine, c'est de lui au contraire, et de lui seul, de sa plus ou moins grande habileté que dépend le fait qu'il aille se jeter contre un mur ou qu'au contraire il arrive à bon port Le fatalisme tend donc, chez les prolétaires, à disparaître.

L'une des formes sous lesquelles se traduit cette disparition est le désir de s'instruire.

Pour travailler en plein pays roumi comme les plaines à vin, pour s'embaucher à la ville, pour aller en France, il est utile d'abord de savoir parler français, puis de pouvoir le lire et l'écrire, de savoir calculer; dès lors les Kabyles envoient leurs enfants à l'école, dès qu'il y a une école. Alors qu'en pays arabe la fréquentation scolaire par la population indigène est très faible, presque nulle, en Kabylie, au contraire, tous les enfants mâles vont à l'école, et si les filles n'y vont pas encore, c'est que l'Administration française persiste à ne pas vouloir y établir des écoles de filles.

Dans cette nombreuse population scolaire, fort intelligente d'ailleurs, il était fatal que certains veuillent pousser davantage leurs études, et enseigner à leur tour : d'où la naissance de l'instituteur kabyle. Il existe actuellement en Algérie un demi-millier d'instituteurs indigènes, presque tous kabyles.

Ces instituteurs sont tout naturellement appelés à exprimer l'idéologie des couches que leur prolétarisation a fait entrer dans la société capitaliste moderne. Cette idéologie est, forcément, une idéologie « moderniste ». En religion, s'ils n'osent pas encore s'affirmer carrément libres penseurs, ils sont tout au moins pour une religion libérale, pour une religion débarrassée des rites et des superstitions, réduite à une morale; en morale, ils vont jusqu'à prêcher l'émancipation de la femme; en politique, ils réclament l'abolition de toutes les mesures d'exception, ils réclament l'égalité civile, politique et sociale avec les Européens ; ils veulent être « citoyens » français, des citoyens complets, sans restrictions.

En dehors des instituteurs indigènes, qui ont un syndicat à eux, auquel adhèrent la quasi-unanimité des instituteurs indigènes, qui publie une revue d'idées générales, et revendique avec vigueur sur le terrain corporatif, le prolétariat indigène a fourni

aux syndicats mixtes d'Européens et d'indigènes, des militants de valeurs, qu'une répression terrible parvient malheureusement à briser presque aussi vite qu'ils sont formés.

Ce ne sont là que des débuts.

Ce serait une grave erreur de croire qu'on se trouve déjà en présence d'un important mouvement; la modernisation de la fraction indigène prolétarisée est encore trop peu avancée, comme cette prolétarisation elle-même, pour que le mouvement qui en est issu, ne soit pas encore bien timide et souvent vacillant, mais son existence n'en est pas moins dès maintenant très nette; il a des racines déjà profondes qui peuvent lui permettre de se développer très rapidement dans un avenir peut-être proche.

Le Talon de fer

A l'égard des deux grandes fractions de la population indigène, la grande masse qui a conservé intact son mode de production, et par suite sa civilisation, et le petit groupe qui, mêlé à la production moderne, a fait siennes les idées de progrès, de liberté, d'égalité, quelle est l'attitude de la population algérienne européenne?

A l'égard de l'une comme de l'autre, cette attitude se caractérise en ces termes : domination, brutalité, mépris.

C'est la conquête qui continue. Ce ne sont plus les grandes razzias et les coupages de têtes en série, mais c'est la pression continue de tout un appareil administratif, policier et judiciaire ayant pour unique mission d'empêcher l'indigène de relever la tête, de le maintenir dans la position du serviteur soumis et déférent à l'égard de tout ce qui est européen.

La lettre de cachet

En droit, l'indigène est dépourvu de toute garantie : par simple décision du Gouverneur général, tout indigène, sans qu'il ait commis aucun délit, peut être « déporté », c'est-à-dire soumis à la résidence forcée en un point quelconque du Sahara, par périodes de deux ans indéfiniment renouvelables; c'est la lettre de cachet. La lettre de cachet avec cette circonstance aggravante qu'à la Bastille la température n'atteignait point 50° à l'ombre, comme c'est le cas à Beni-Abbès, le lieu de déportation actuellement préféré de l'Administration (1), et qu'à la Bastille le prisonnier était nourri, tandis qu'en sa résidence forcée, où les possibilités de travail sont pratiquement nulles, il ne reste guère au déporté que la ressource de se laisser progressivement mourir de faim, s'il n'a une famille ou des amis pour lui venir en aide.

On est déporté dès qu'on fait preuve d'une activité quelconque, quelle qu'elle soit, et qui qu'on soit. On a déporté le traminot Youbi parce qu'il avait protesté dans une réunion électorale contre le trop petit nombre des écoles pour indigènes; on a menacé de la résidence forcée Abdallah, militant du syndicat des typos de Bône, parce qu'il avait pris la parole dans une réunion du 1er mai; on a déporté Ben Lekhal, Issad et Marouf à cause de leur activité syndicale, Ben Lekhal à cause de son activité politique; on a mis l'émir Khaled, petit-fils d'Abd el Kader, ancien capitaine de spahis, chevalier de la Légion d'Honneur, dans l'alternative de quitter l'Algérie ou d'être déporté pour ce crime : jouir d'un prestige tel que, bien que non candidat officiel, s'être fait élire par les indigènes conseiller municipal, conseiller général, etc...

(1) Voir la description du climat de Beni-Abbès dans la brochure du Gouvernement général sur « les Territoires du Sud ».

La résidence forcée par simple mesure administrative, sans avoir commis de délit, de par le simple bon plaisir d'un gouverneur général, est une arme terrible dont les effets ne peuvent se mesurer au nombre de ceux qu'elle frappe. C'est une épée de Damoclès suspendue sur la tête de chacun; il suffit que de temps en temps on fasse la preuve qu'elle n'est pas rouillée en l'abattant sur une tête pour qu'elle agisse sur tous. Par peur de la résidence forcée on n'osera pas protester contre les exactions des caïds; par peur de la résidence forcée on n'osera pas dénoncer la mise aux enchères des places de caïd, d'agha et de bach-agha; par peur de la résidence forcée on n'osera pas protester contre les fraudes, les dénis de justice, les crimes dont on est journellement victime.

Et ceux-ci sont innombrables.

Dépourvu de toute liberté (1) et de toute garantie politiques, l'indigène se trouve nécessairement privé, en fait, de toute garantie civile.

La justice de classe

On le bat chaque jour, et partout.

Le cas Almazoff est pour lui la règle : à l'égard de l'indigène, le seul procédé d'instruction que connaît la police est la torture; s'il arrive à l'innocent d'en mourir et de se trouver par surcroît l'ami d'un riche marabout, ferme soutien de l'Administration française, il pourra se faire que les meurtriers passent aux assises, mais bien entendu ils y seront acquittés (2).

On peut lui enlever ses enfants; si le ravisseur est un Européen, un quelconque substitut (3) décidera, *sans jugement*, de laisser l'enfant au ravisseur, et le Parquet général, comme le Parquet de la République, couvrira cette forfaiture, tant elle semble naturelle (4) ; s'il y a viol et qu'il arrive qu'on poursuive, comme ce fut le cas en 1925 pour le colon Alvado qui avait violé une fillette indigène de 12 ans, on acquitte, bien entendu, et cela « après un réquisitoire très modéré de M. l'avocat général » (5).

Pour un oui ou pour un non, on tue l'indigène; si le meurtrier est un bourgeois européen, son patron par exemple, ou un propriétaire, et qu'il arrive qu'on le poursuive, il sera acquitté, à moins, cas d'ailleurs très exceptionnel, qu'il ne soit condamné à une peine dans le genre de celle-ci : trois mois de prison, pour... homicide par imprudence (6).

Voici les deux derniers jugements (dernière session d'assises du département d'Oran). Nous en donnons *in-extenso* la relation fournie par un journal bourgeois d'Alger :

> *Oran, 18 mars. (De notre correspondant particulier). — Le 15 juillet 1929, M. Hernandez Antoine, colon à Turgot, 21 ans, surprenait le nommé Benouchine Kouider Ould El Habib au moment où il volait des pastèques dans son champ. Il fit feu sur l'indigène avec un fusil et le blessait mortellement. Deux jours après, Benouchine décédait.*

(1) La liberté de la presse arabe n'existe pas. Tout journal publié en arabe peut être supprimé par mesure administrative.

(2) Voir la *R. P.* du 1er septembre 1927.

(3) Ce substitut est actuellement juge d'instruction à Alger, et c'est naturellement à lui qu'est confiée l'instruction de toutes les affaires politiques.

(4) Voir la brochure : *L'Affaire Ourdia.*

(5) *Dépêche Algérienne* du 17 décembre 1925.

(6) En 1922, dans sa session de mars, la Cour d'Assises d'Alger condamna à cette peine Pierre Reira, gérant de ferme, qui avait tué un de ses ouvriers indigènes en le battant.

L'accusé prétend s'être trouvé en état de légitime défense, l'Arabe s'étant baissé pour ramasser des pierres.
M. Guignes, substitut, occupe le siège du ministère public. Il s'applique à détruire les affirmations d'Hernandez. Me Gandolphe plaide pour la défense. Après un court délibéré, la Cour prononce l'acquittement d'Hernandez.

(*Presse Libre* du 19 mars 1930.)

Oran, 24 mars (de notre correspondant particulier). — Le 29 septembre 1929, vers 20 heures, trois indigènes, Achaba Bachir, Bourahla Abdellah, Abdelkader Bentemouche Miloud rejoignaient leur domicile au douar Ben-Daoud, les deux derniers soutenant le premier en état d'ivresse. A 3 kil. 400 d'Arcole, ils étaient croisés par une voiture attelée d'un cheval, conduite par l'accusé Castillo, et sur laquelle avaient pris place deux de ses amis. Soudain, un coup de feu retentissait, parti de la voiture. Achaba s'écroulait. Les recherches de la Sûreté établissaient que Castillo en était l'auteur.
Tout en reconnaissant la matérialité des faits, l'accusé allègue pour sa défense qu'il avait cru à une agression de la part de la victime et de ses deux compagnons lorsqu'il arrivait à leur hauteur; il était porteur d'une importante somme d'argent.
Ministère public, M. Siché, substitut; défenseur, Me Gandolphe.
M. Castillo est acquitté.
La partie civile, représentée par Me Mathieu Saint-Laurent fils, obtient 6.000 francs de dommages-intérêts.

(*Presse Libre* du 25 mars 1930.)

Le fait seulement qu'on poursuive est d'ailleurs jugé scandaleux par la presse algérienne bien pensante. « Ce fait est-il répréhensible au point qu'il nécessite le déploiement de tout l'appareil judiciaire? » se demande la très chrétienne *Dépêche algérienne* (9 mars 1928) en relatant l'acquittement du colon Ginestous qui avait blessé d'un coup de fusil, puis achevé à coups de crosse, un indigène coupable de s'être engagé sur un chemin privé desservant sa propriété.

Cependant, ici comme ailleurs, la solidarité de classe l'emporte sur celle de race. Si le meurtrier arabe est fils d'un multimillionnaire, capable de semer l'argent à pleines mains, et que la victime, même européenne, soit prolétaire, le meurtrier est acquitté par la Cour criminelle (1).

La justice de classe, dont la justice de race n'est qu'une forme particulière, s'étale en Algérie sans pudeur.

Contre cela, l'indigène algérien n'a pour le moment qu'une ressource : courber la tête. Il n'a que la ressource de courber la tête pour aujourd'hui, et d'emmagasiner de la haine pour demain. Il ne se fait faute ni de l'un ni de l'autre. L'« ordre » règne en Algérie, mais le moindre incident de rue, ou toute conversation à cœur ouvert avec n'importe quel indigène, riche ou pauvre, « intellectuel » ou ouvrier, découvre quel abîme de haine gît au cœur de l'indigène algérien. Si l'attitude des Européens se caractérise par l'arbitraire, la brutalité et le mépris, le sentiment des indigènes se résume en un mot : la haine.

Un indigène, même naturalisé, n'est pas Français

On a donné, les Français de France ont donné à certains indigènes, un certain nombre de droits politiques. En fait : parodie de droits. Sauf des cas très exceptionnels, les élections indigènes sont presque toujours, jusqu'à présent, ce que l'Administration veut qu'elles soient.

S'il arrive, par extraordinaire, que ces droits ne soient point une parodie, les Algériens, l'administration algérienne dans ses plus hautes instances, ne les reconnaissent point. Nous avons déjà vu comment l'émir Khaled, coupable d'être élu sans l'agrément de l'Administration, fut mis en demeure de quitter l'Algérie. Voici un cas, tout récent, d'un autre genre. C'est un jugement du Conseil de Préfecture d'Alger. Ce jugement, dont les considérants ont été reproduits intégralement, et avec les appréciations les plus élogieuses, par *tous* les quotidiens d'Alger, est un acte de révolte ouverte contre la loi française; malgré sa longueur et son charabia nous le reproduisons *in-extenso*.

Il s'agit des dernières élections municipales à Mékla, commune kabyle. Ces élections, aussi bien celles des conseillers français que celles des conseillers indigènes, ont été annulées par le Conseil de Préfecture, dans son audience du 22 juin, pour les raisons suivantes :

Considérant que la loi du 4 février 1919, art. 12, a accordé aux conseillers municipaux indigènes le droit de prendre part à l'élection des maires et adjoints, et de figurer dans les assemblées municipales avec les mêmes titres et les mêmes droits que les conseillers français (sous réserve des dispositions de l'article 11 de la loi organique du 2 août 1875) ;
Considérant qu'il résulte du dernier recensement que la population française algérienne atteint 650.000 habitants et 5.000.000 passés d'indigènes; qu'en vertu de la loi du 4 février 1919 la population musulmane est représentée, dans les conseils municipaux, à raison de 4 à 12 conseillers suivant le chiffre des indigènes de la commune;
Considérant que ces conseillers sont élus au suffrage restreint;
Considérant qu'en faisant bénéficier des mesures sus-visées les conseillers indigènes, le gouvernement français entendait montrer à la population musulmane toute sa bienveillante sollicitude, en même temps que tout son espoir de voir ses élus, en signe de reconnaissance, user avec droiture et modération, de la mesure exceptionnelle de faveur prise à leur égard;
Considérant qu'à aucun moment le législateur n'a songé à permettre à des conseillers indigènes, non naturalisés, généralement illettrés, élus à un suffrage restreint, s'alliant notamment à une minorité et parfois aux éléments de désordre, d'arbitrer et fausser les manifestations électorales dans les communes en faveur de chefs de municipalités ne représentant plus du tout les majorités, cependant nettement affirmées par les suffrages français;
Considérant que c'est malheureusement ainsi que se présentent, la plupart du temps, les résultats des élections municipales en Algérie depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi;
Considérant qu'étendant, même à leur fantaisie, l'esprit de ladite loi, certains conseillers n'ont pas hésité à favoriser, au cours de la consultation de 1925, l'élection, en qualité de maire, d'un ancien caïd, non naturalisé, révoqué;
Considérant que si cette élection avait été définitive, elle eût été certainement déférée et cassée par le Conseil de Préfecture, mais il n'en est pas moins vrai, qu'en attendant la décision de l'appel suspensif, elle eût permis, au bénéficiaire, de mettre à profit les fonctions dont il était illégalement investi en faveur de ses coreligionnaires, au détriment de l'élément français;
Considérant qu'une semblable compréhension de l'art. 12 de la loi du 4 février 1919, est de nature à porter gravement atteinte au principe de souverai-

(1) Dernière session de la Cour criminelle d'Alger : meurtre de la danseuse Fotius par le fils de Zerrouk Mahieddine.

neté nationale et est formellement contraire à l'esprit de la loi du 5 avril 1884;

Considérant que cette situation commence à émotionner sérieusement la population française et même indigène algérienne;

Qu'à Mékla, le conseil municipal nouvellement élu comprend 5 Français et 10 indigènes dont 5 naturalisés;

Que cette situation a provoqué, de la part des électeurs européens de cette commune, une protestation portée devant le Conseil de préfecture où l'on peut relever les phrases suivantes :

« Nous soussignés, électeurs français de la commune de Mékla, avons l'honneur de porter à votre connaissance la pénible situation où nous met l'élection de la nouvelle municipalité de notre village dans lequel la prépondérance française est en train de se perdre;

« Le nouveau Conseil comprend cinq membres français, cinq naturalisés et cinq indigènes, soit dix Kabyles pour cinq Français, tous, d'ailleurs, soumis à l'influence du caïd Cherfa;

« Parmi les cinq membres français, en dehors du maire et de son adjoint, figurent trois personnes de la même famille : le père, le fils (secrétaire de la mairie) et le beau-père de ce dernier;

« L'adjoint au maire et plusieurs conseillers indigènes sont illettrés.

« Il est non seulement légal, mais d'une haute moralité et nous osons ajouter de l'intérêt de la prédominance française en Kabylie, que ces élections soient annulées.

« Nous n'agissons pas par ambition, certes, mais dans le sentiment de remplir notre devoir de Français. »

Et même une protestation d'un électeur kabyle, ainsi résumée :

« Le maire et le caïd s'entendent pour rayer leurs ennemis politiques des listes électorales et pour inscrire, à leur place, les mendiants et les bandits asservis à leur cause. »

Considérant qu'à Boghni, les conseillers municipaux indigènes n'ayant pu trouver parmi les conseillers français une minorité susceptible de leur permettre d'être les maîtres absolus de la municipalité, ont préféré s'abstenir de prendre part à l'élection des maire et adjoint;

Considérant que dans la pratique les réserves mêmes édictées par l'article 12 de la loi du 4 février 1919, touchant à l'application de l'art. 11 de la loi organique du 2 août 1875 ne sauraient non plus être sauvegardées, puisque les conseillers municipaux indigènes peuvent, à tout instant, peser sur les décisions des conseillers français dont ils représentent toujours le tiers de l'effectif total en raison de la densité de la population musulmane;

Considérant, par ailleurs, qu'en ce qui concerne plus particulièrement l'élection des maires et adjoints devant avoir lieu au bulletin secret, conformément à l'art. 76 de la loi du 5 avril 1884, le secret du vote se trouve toujours infailliblement violé puisque, la plupart du temps illettrés, les conseillers indigènes sont obligés d'avoir recours à leurs collègues français pour confectionner leurs bulletins avant de les jeter dans l'urne;

Considérant que si la jurisprudence du Conseil d'Etat a pu admettre qu'un seul conseiller français illettré put avoir recours à un de ses collègues pour la rédaction de son bulletin, sans pour cela violer le secret du vote et entraîner l'annulation de l'élection (C. E., 25 mars 1893, Election de Villeneuve d'Aveyron), cette jurisprudence ne saurait s'étendre à des votes où la presque totalité des conseillers, exceptionnellement admis à prendre part aux élections des maires et adjoints français, peut à tout instant violer l'esprit de l'art. 76 de la loi municipale;

Considérant que pour l'élection du maire et de l'adjoint de Mékla, ce dernier lui-même illettré, des conseillers illettrés ont dû recourir aux tiers pour rédiger leur bulletin de vote;

Considérant que l'on ne peut continuer à tolérer de semblables abus et qu'il y a lieu, pour le Conseil, de déclarer nulle toute élection déférée ou contestée de maire ou d'adjoint obtenue dans les conditions susvisées parce que contraire à l'intention du législateur et à l'esprit de la loi du 5 avril 1884;

Considérant qu'il serait, en effet, anti-constitutionnel d'admettre plus longtemps que des conseillers indigènes, non naturalisés, la plupart du temps illettrés, élus à un suffrage restreint, pussent arbitrer et fausser la volonté nettement exprimée par le suffrage universel français et apporter, au sein des communes algériennes, actuellement en pleine évolution, des troubles d'ordre administratif et économique d'une gravité exceptionnelle, de nature surtout à y abolir tout principe de souveraineté nationale...

Ainsi, pour ces honorables magistrats :

1° Les indigènes naturalisés ne sont pas, comme tous autres naturalisés, des citoyens français, jouissant de la plénitude des droits de citoyens; l'Italien ou l'Espagnol naturalisé est français, mais le Kabyle naturalisé doit continuer à être compté comme indigène.

2° Les conseillers municipaux indigènes auxquels la loi reconnaît « les mêmes titres et les mêmes droits que les conseillers français » n'ont pas le droit de voter avec la fraction des conseillers français avec lesquels ils sont en communion d'idées, si ceux-ci n'ont pas la faveur de l'Administration.

3° Enfin, — pour mémoire, car ce considérant n'a été évidemment mis là que pour faire passer les autres, — alors que la loi ne fait nullement un cas d'inéligibilité du fait de ne pas savoir lire et écrire, le fait que certains élus se trouveraient dans ce cas (1) entraîne non seulement l'annulation de leur élection, mais même celle de tous les autres conseillers élus en même temps qu'eux!!

On ne saurait être plus cynique. Rien ne montre mieux que ce jugement l'attitude des Algériens, particuliers et fonctionnaires, à l'égard, à la fois, des indigènes et de la France. L'Algérien entend conserver intacts ses pleins pouvoirs sur le « bicot »; et s'il arrive que la métropole croit prudent de vouloir les lui rogner tant soit peu, il la rappelle vertement à l'ordre.

LA SEULE VOIE POSSIBLE

Ainsi, comme tous les opprimés, l'indigène algérien ne peut attendre son salut d'une évolution de la loi. Il est possible que, sous une pression grandissante, le Parlement français lui attribue à la longue, au compte-gouttes, quelques nouveaux droits. Le bourgeois de France n'exploite pas directement l'indigène, il ne jouit pas chaque jour de la joie d'être le maître, de se sentir appartenir à une caste supérieure, libérée de toute obligation, de toutes restrictions à l'égard de 5 millions d'autres être ; d'autre part, il se rend compte plus ou moins confusément

(1) Il est à noter que le Conseil de Préfecture n'indique ni les noms, ni même le nombre des conseillers « illettrés » Comme on est en Kabylie, et que le Kabyle va à l'école dès qu'il le peut, il est probable que ce nombre était très réduit, au moins chez les indigènes et chez les « naturalisés »; pour les conseillers européens, en revanche, il n'en était peut-être pas de même.

qu'il y a des craquements dans son « Empire », que pour pouvoir désormais compter sur le loyalisme de ses 60 millions de sujets ou de « protégés », en une période de crise, il lui faut peut-être tenter de s'attacher ceux-ci autrement que par la matraque et les lois d'exception. Mais... l'Algérien est là. Pour lui, la domination sur l'indigène, l'exploitation de l'indigène est une jouissance et un profit. Il n'entend pas s'en laisser dépouiller. On peut voter au Palais-Bourbon ce qu'on voudra ; à Alger on ne l'appliquera pas. Une loi n'est rien, son application est tout ; or ce n'est pas à Paris que la loi sera appliquée, mais en Algérie, par des Algériens. Ils l'appliqueront comme le Conseil de Préfecture applique les lois sur les élections et la naturalisation. Aucun gouvernement français n'est et ne sera capable d'imposer sa volonté à l'Algérie en matière indigène ; on en a encore eu récemment une preuve, lorsque, il y a deux ans et demi, le Gouverneur général Violette ayant manifesté l'intention d'étendre, dans d'assez fortes proportions, le droit de vote des indigènes ; une telle campagne se déclancha contre lui qu'en moins d'un mois le gouvernement français fut dans l'obligation de le rappeler.

Aussi la libération des indigènes algériens est-elle certaine.

Le grand danger en effet qui menace le mouvement indigène d'Afrique du Nord c'est qu'une séparation, une scission se produise entre les deux éléments en lesquels nous avons vu que se partage la population indigène : que d'un côté aillent les « modernisés », les « occidentalisés », instituteurs, prolétaires, etc. et que de l'autre côté reste la grande masse pastorale immobile. Que les éléments « modernisés » trouvent un large accueil dans la communauté européenne, qu'ils participent à sa vie de plus en plus, sur un pied d'égalité, ils risquent de se sentir bientôt des étrangers, non plus chez le roumi, mais chez leurs frères bergers.

Or, la masse de ces derniers n'est pas capable de se défendre ou d'agir par elle-même. Elle peut résister par inertie à la pénétration de la civilisation capitaliste, mais elle est incapable, par elle-même, dans l'état actuel des choses, d'échapper à la domination européenne.

Le salut des peuples de l'Afrique du Nord n'est possible que par l'union entre la masse immobile et la petite fraction évoluée. L'une fournira sa masse, sa capacité millénaire de résistance ; l'autre y ajoutera le ferment. C'est par la conjonction de ces deux éléments que la Turquie a réalisé son émancipation : la conjonction du paysan d'Anatolie immobile avec le Jeune-Turc de Stamboul.

Sous quelle forme se réalisera, en Algérie, cette union ? Il est fort difficile encore de le prévoir. L'émir Khaled l'avait un moment réalisée, mais pour des raisons strictement personnelles. Le lustre qu'il tirait du fait de sa descendance directe du grand marabout Abd el Kader ainsi que sa prestance personnelle lui donnaient auprès des masses musulmanes un formidable prestige qu'il employa à soutenir un programme essentiellement moderniste (1).

Il se peut aussi que cette union se réalise sous une forme religieuse, sous la forme d'une rénovation de l'Islam due à l'influence wahabite. Chaque année, des milliers de musulmans pieux quittent l'Afrique du Nord pour accomplir le pèlerinage de la Mecque. Ils en reviennent profondément impressionnés par la propagande d'Ibn Séound et deviennent, pour la plupart, des agents zélés des nouvelles idées parmi la masse de leurs coreligionnaires ; or, d'autre part, le wahabisme, qui est une sorte de protestantisme de l'Islâm, qui entend ramener l'Islam à sa pureté primitive par la suppression des superstitions, du clergé, et, d'une façon générale, de toute hiérarchie, séduit, par son caractère libéral et démocratique, les indigènes modernisés. Un grand mouvement d'idées à tendance wahabite est actuellement en gestation en Algérie : il se peut qu'il devienne la forme sous laquelle s'uniront le pasteur du haut-plateau et le prolétaire de la ville.

En tous cas, quelle que soit la forme sous laquelle se réalisera cette union, elle se réalisera. Les donatistes et les circoncellions, c'est-à-dire les révolutionnaires nationaux et les révolutionnaires sociaux, n'attendront pas encore deux siècles, comme au temps de Rome, pour apparaître. La politique bornée de l'Européen algérien en est le sûr garant.

R. LOUZON.

(1) Voici quel était son programme, le programme qui lui valut l'exil, Herriot et Painlevé régnant :

1° Représentation au Parlement à proportion égale avec les Européens algériens;

2° Suppression pleine et entière des lois et mesures d'exception des tribunaux répressifs, des cours criminelles, de la surveillance administrative, avec retour pur et simple au droit commun;

3° Mêmes charges et mêmes droits que les Français en ce qui concerne le service militaire;

4° Accession pour les indigènes algériens à tous les grades civils et militaires, sans d'autres distinctions que le mérite et les capacités personnelles;

5° Application intégrale aux indigènes de la loi sur l'instruction publique obligatoire avec liberté de l'enseignement;

6° Liberté de presse et d'association;

7° Application au culte musulman de la loi de séparation des églises et de l'Etat;

8° Amnistie générale;

9° Application aux indigènes des lois sociales et ouvrières;

10° Liberté absolue pour les ouvriers indigènes de se rendre en France.

Le Collier de Perles

« *Des mercenaires étrangers, des illuminés, des égarés voudraient se ruer sur la foule paisible des promeneurs, des commerçants, des artisans.*

« *Halte-là! La police veille.* »

(J. CHIAPPE: *Les Lectures pour tous*) (cité par *le Matin* du 1er mai 1930.)

⁂

« *Ce 1er mai, dans sept villes : à Paris, à Aulnay-sous-Bois, à Levallois-Perret, à Trappes, à Hagondange, à Bordeaux, à Marseille, le drapeau rouge a flotté.*

« *...A travers toute la France se dégage l'impression nette d'un Premier Mai de bataille.*

« *Et de combat de rues...* »

(*L'Humanité* du 3 mai, 5e page, 1re col.)

⁂

« *L'unité ouvrière n'est qu'un mot d'ordre de scission contre la C. G. T. U., de réconciliation et de fusion avec la C. G. T. des traîtres et des briseurs de grèves!* »

(Jean Brécot. *Humanité* du 7 mai.)

A travers les Livres

J. de Gruyter : MAC DONALD ET LE LABOUR PARTY (L'Eglantine, Bruxelles, 1929).

Ne nous attendons pas à ce que ce livre juge Mac Donald au nom d'une doctrine. L'auteur, bien que socialiste-réformiste, n'obéit qu'à des mobiles d'ordre sentimental ; amour de l'humanité et amour de la justice. Internationaliste convaincu, il a été attristé par la guerre ; aussi rapproche-t-il, dans un même élan de gratitude, Lénine et Mac Donald. Il a foi en ce mouvement socialiste anglais et il voudrait bien nous communiquer un peu de son enthousiasme. S'il n'y réussit pas toujours, du moins son livre est-il fort utile.

On y trouve une histoire du mouvement ouvrier depuis l'époque de la Révolution industrielle du XIX[e] siècle. L'auteur étudie rapidement le chartisme et les premières luttes syndicales, puis le socialisme avec ses chefs les plus représentatifs : Keir Hardie pour la période d'avant-guerre, Mac Donald pour l'après-guerre.

Sorti d'une famille misérable, employé tout enfant dans les mines, devenu plus tard porte-parole des mineurs en grève, Keir Hardie représente le type du lutteur intègre, socialiste sans doute et ardent propagandiste, mais dédaigneux de toute doctrine. Il a voulu renouveler les hommes, les entraîner et leur donner confiance en eux afin qu'ils soient plus forts dans la lutte à mener pour le progrès social. C'est dans ce but qu'il a travaillé à grouper un certain nombre d'associations socialistes au sein de l'*Independent Labour Party* dont le rôle dans l'éducation politique des socialistes anglais a été et reste encore considérable. Keir Hardie survécut un an seulement à la guerre, qui l'atteignit douloureusement dans son internationalisme.

Toute autre est la destinée de Mac Donald : enfance pauvre, sans doute, mais ensuite carrière d'intellectuel, de journaliste socialiste, puis, à partir de 1906, de député travailliste. En 1914, il s'oppose à la guerre, mais objectivement, en historien, et quand l'Angleterre entre dans le conflit, il se retire dans sa solitude.

C'est, par excellence, un homme politique qui s'oppose en cela à Keir Hardie; sans être, toutefois, beaucoup plus doctrinaire que lui. L'auteur répète à propos de l'*Independent Labour Party*, ce que nous disions déjà pour Bernard Shaw et qui est particulièrement valable pour Mac Donald : « C'est l'idée de la collectivité qui le fait agir, bien plus que la lutte des classes. »

Nous assistons aussi à la première grande victoire parlementaire du *Labour Party*. Ici, l'auteur s'inquiète : le gouvernement travailliste de 1924 a manqué de cohésion. On y a trouvé représentée surtout l'aile droite du Labour Party. Mac Donald n'a pas pu et ne pourra pas facilement apporter des solutions socialistes aux graves problèmes qui se posent en Angleterre, qu'il s'agisse du chômage ou du problème colonial. Mais, conclut de Gruyter : « Ceux qui ont la foi ne sont pas pressés » et Mac Donald peut travailler sans se hâter à l'avènement du socialisme, « car il sait que l'homme est immortel et que le socialisme a des siècles devant lui pour se réaliser ».

Sans doute lui accorderait-il aujourd'hui un nouveau crédit! Nous sommes heureusement un peu plus pressés et le rythme du socialisme anglais n'est point le nôtre.

Marcelle RICHARD.

Nous avons reçu :

G. PLÉKHANOV : *Le matérialisme militant.* (Préface de A. Deborine. Traduction de S. Engelson.) 1 vol. Les Revues.

MAX BEER : *Histoire générale du socialisme et des luttes sociales. I. L'Antiquité* (traduction de l'allemand, par Marcel Ollivier). 1 vol. Les Revues.

F. ENGELS : *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique* (traduction, introduction et notes de Marcel Ollivier). 1 vol. Les Revues.

PIETRO NENNI : *Six ans de guerre civile en Italie* (1 vol.). Librairie Valois.

Peter Martin LAMPEL : *Jeunesse trahie*, roman (1 vol.). Librairie Valois.

ENTRE NOUS

Pauvre « Entre nous »! Voilà plusieurs numéros que nous le faisons chômer. Est-ce à dire que nous ne voulions plus tenir nos camarades au courant de la vie de la revue? Non. Est-ce à dire que notre existence était à ce point assurée que nous ne nous sommes plus crus dans l'obligation de solliciter nos camarades ? Encore moins! C'était manque de temps, tout simplement. Nous reprenons aujourd'hui l'Entre nous avec la volonté de lui consacrer sa colonne chaque quinzaine.

Côté rédaction, ce numéro-ci est presque entièrement consacré à la seconde partie de la très remarquable étude de Louzon sur « Cent ans de capitalisme en Algérie ». *Nous remettons au premier numéro de juin le début d'une nouvelle étude d'Edouard Berth : « Le syndicalisme révolutionnaire est-il encore possible? » Pour l'étude de Louzon, signalons que nous pouvons encore disposer de quelques dizaines d'exemplaires de la première partie : les deux numéros seront adressés, contre envoi d'un billet de cinq francs, à toute personne qui nous en fera la demande ou dont un ami nous enverra l'adresse.*

Côté administration, nous avons, les uns et les autres, pas mal chômé durant ces deux derniers mois. Il n'est que temps de se remettre en train. 29 abonnements nouveaux seulement, en quarante jours, c'est loin d'être brillant. Il va falloir travailler fort à la recherche d'abonnés nouveaux; c'est d'autant plus nécessaire que notre situation financière n'est pas des plus fameuses. Dans le prochain numéro, nous examinerons plus en détail l'effort à faire.

AUX ABONNES DE SOUTIEN

Bon nombre de nos abonnés de soutien ne nous ont pas encore envoyé leur billet de cent francs pour 1930. Nous leur avons adressé ces jours-ci une petite circulaire de rappel; nous leur demandons de faire vite; ils nous permettront de nous remettre à flot très rapidement.

RENOUVELEZ! RENOUVELEZ!

Les camarades dont l'abonnement a pris fin en avril et qui n'ont pas encore renouvelé, sont avisés qu'un recouvrement postal partira à leur adresse dans les premiers jours de juin, à moins qu'ils ne nous fassent parvenir leur réabonnement d'ici la fin du présent mois. Ce que nous les prions de faire, car ils nous éviteront le travail du recouvrement postal et ils s'éviteront les frais dudit recouvrement.

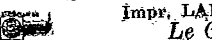
Avec ce numéro, prennent fin un certain nombre d'abonnements. Nous avisons par lettre les camarades intéressés, et nous les prions de renouveler rapidement, eu égard à notre gêne financière actuelle. D'avance, merci.

LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Abonnements reçus du 27 mars au 7 mai : Paris, 4; Seine, 1; Seine-et-Oise, 1; Alger, 2; Cantal, 2; Charente, 3; Finistère, 3; Hérault, 2; Indre-et-Loire, 1 Jura, 1; Lot, 1; Basses-Pyrénées, 2; Rhône, 4; Seine-Inférieure, 1; Tarn, 1. — Total : 29 abonnements nouveaux.

NOTRE SOUSCRIPTION

Reçu du 27 mars au 7 mai : Crimé (Loiret), 5; J. Mannach (Finistère), 5; Busseuil (Paris), 5; J. Bodenez (Finistère), 2; Bouveyron (Seine), 10; L. Pelletier (Paris), 5; Jourde (Haute-Vienne), 10; Fontaine (Rhône), 5; Lagain (Côtes-du-Nord), 5; Roméas (Loire), 10; Matray (Loire), 10; Collecte au dîner du Syndicat des Instituteurs de la Loire (10 avril), 169; Armengol (Rhône), 5; G. Naudin (Paris, 5; P. G., 10; Ellé (Seine-Inférieure), 5; Perhérin (Finistère), 5; Caudal (Calvados), 5; Germaine Goujon (Seine-Inférieure), 18; M. Audemars (Paris), 5; Anonyme (Paris), 75; Anonyme (Belgique), 5; P. Berlot (Marne), 5; J. Josso (Seine-et-Oise), 5; Legay (Nord), 15; Martin (Rhône), 5; Anonyme (Paris), 4; Martin (Seine), 10; Durand (Seine), 10; E. F. (Hollande), 34; Blondiaux (Paris), 5; Laborde (Rhône), 5; Moiny (Paris), 10; Charbit, Guennec et Chambelland, chacun leur journée du Premier Mai, 150 fr. — Total : 637 francs.



Impr. LABOR, 8, Bd de Vaugirard, Paris-XV[e].
Le Gérant : M. CHAMBELLAND.